



PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

# RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DE L'ETAT EN SEINE-ET-MARNE

2007



Direction des Actions Interministérielles et du Développement Durable  
Bureau de la Coordination Interministérielle et du Développement Economique



## Editorial



Le rapport d'activité des services de l'Etat en Seine-et-Marne pour l'année 2007 a l'ambition comme chaque année, de donner à nos concitoyens des repères utiles et objectifs sur l'action de l'Etat, les moyens mis en oeuvre et les résultats obtenus dans les **5 thèmes fédérateurs** que sont :

« Assurer la sécurité des citoyens », sous toutes ses formes : la protection des populations, la prévention et la gestion de la crise, qu'elle soit sanitaire, alimentaire, naturelle ou technologique ;

« Accompagner le développement économique et l'emploi »,

« Assurer la cohésion sociale », sur les trois volets que sont l'emploi, le logement et l'égalité des chances ;

« Préserver l'environnement dans le cadre du développement durable », tant en matière d'aménagement du territoire, de gestion de l'eau, de constructions Haute Qualité Environnementale, qu'en terme d'organisation au quotidien des services de l'Etat : adoption du Plan Départemental de Développement Durable, comportement éco-responsable ;

« Moderniser l'administration territoriale de l'Etat », la continuité et l'amélioration de l'action de l'Etat nécessite la modernisation de ses structures.

Ce sont autant de domaines d'intervention qui témoignent de la forte implication des services de l'Etat dans le département.

L'année 2007 a également été marquée par le lancement de la « Révision Générale des Politiques Publiques » (RGPP), qui vise à identifier les réformes qui permettront de réduire les dépenses de l'Etat tout en améliorant l'efficacité des politiques publiques et en adaptant les administrations aux besoins des citoyens, avec une mise en oeuvre des réformes sur la période 2009-2011.

Le préfet de Seine-et-Marne

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel Guillot'. The signature is fluid and stylized, with a large loop at the beginning.

Michel GUILLOT



# Sommaire

## A - Les missions prioritaires des services de l'Etat en Seine-et-Marne ..... 1

### *I - Assurer la sécurité*

1. La sécurité civile.....	1
2. La lutte contre la délinquance.....	3
3. La sécurité routière.....	6
4. La sécurité alimentaire.....	7

### *II - Assurer la cohésion sociale*

1. Le plan de cohésion sociale (emploi, logement, égalité des chances).....	10
2. La politique de la ville (projets de rénovation urbaine. ANRU).....	14
3. Aires d'accueil pour les gens du voyage.....	15
4. La santé publique.....	16
5. Réussite, équité et solidarité dans l'éducation.....	18
6. La culture.....	24

### *III - L'accompagnement du développement économique et de l'emploi et amélioration de l'offre de transports*

1. Le soutien aux initiatives de création, d'implantation et de développement d'entreprises dans le département.....	27
2. L'agriculture.....	29
3. L'appui aux démarches partenariales et territorialisées.....	30
4. L'amélioration des déplacements.....	30

### *IV - Préserver l'environnement dans le cadre du développement durable*

1. L'eau : enjeu central de la politique environnementale de l'Etat dans le département.....	31
2. Veiller à l'aménagement durable des territoires.....	34
3. Faire émerger les projets de territoires et favoriser l'intercommunalité.....	37

### *V - Moderniser l'administration territoriale de l'Etat*

1. Les démarches d'amélioration du service aux usagers.....	39
2. Renforcer la coopération interministérielle.....	40
3. Pratiques « d'éco-responsabilité » engagées par les services.....	41

## B - Les chiffres clés de la Seine-et-Marne ..... 43

## C - Les événements de 2007 ..... 54

## Annexes ..... 56



# A - Les missions prioritaires des services de l'Etat en Seine-et-Marne

## I - Assurer la sécurité

### 1. La sécurité civile

#### 1.1 - Prévention des risques

Le département de Seine-et-Marne est concerné par le plan Seine 2007-2013, dont l'objectif est de prévenir et réduire les effets produits par une crue majeure sur le bassin de la Seine.

Il est par ailleurs directement concerné par le tronçon de vigilance « Seine moyenne », « Marne aval » et « Loing-Quanne » couvrant respectivement la Seine, la Marne et le Loing. Dans ce cadre, les informations produites par le Service de Prévision des Crues sont actualisées deux fois par jour sur le site Vigicrues (<http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr>).

Elles sont de plus désormais intégrées aux productions de météo-france dans le cadre de la vigilance pluie-inondation.

En outre, plusieurs plans de prévention des risques naturels ont été approuvés en 2007, à savoir le plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de la Marne allant de Poincy à Villenoy (soit 8 communes de l'agglomération meldoise) approuvé le 16 juillet, et les plans de prévention des risques de mouvements de terrain liés à la présence de cavités souterraines des communes de Cocherel et de Nanteuil-lès-Meaux approuvés respectivement les 16 et 22 août.

Par ailleurs, les arrêtés préfectoraux utiles aux propriétaires de biens immobiliers qui vendent ou louent leurs biens, ont été mis à jour le 21 mars et le 28 novembre. Rappelons que ces propriétaires doivent informer l'acquéreur ou le locataire des risques naturels et technologiques auxquels le bien en question est exposé. Cette information est assurée par un imprimé intitulé "Etat des risques naturels et technologiques", rempli par le propriétaire, qui doit être joint aux promesses et actes de ventes, ainsi qu'aux contrats de location. Toutes ces informations sont en ligne sur le site internet de la direction départementale de l'équipement à la rubrique Risques/Information des acquéreurs et des locataires.

L'année 2007 a également été marquée par la finalisation d'un inventaire départemental des cavités souterraines. L'ensemble des cavités d'origine

anthropique ou naturelle (hors mine) a été recensé et hiérarchisé en fonction des risques potentiels qu'elles font courir aux habitations sous-lesquelles elles se trouvent. Cet inventaire doit permettre en 2008 d'élaborer un programme de réalisation de nouveaux plans de prévention des risques mouvements de terrain.

Une plaquette d'information relative aux constructions sur terrains argileux en Ile de France a été éditée et diffusée par la DIREN en 2007.

#### 1.2 - La maîtrise des risques technologiques

En 2007, la DRIRE a commencé l'instruction des révisions quinquennales des études de dangers des 14 installations Seveso seuil haut afin de réunir les conditions de lancement de l'élaboration des plans de prévention des risques technologiques, programmés en 2008. Les études de dangers des exploitants doivent intégrer et appréhender l'ensemble des phénomènes dangereux dans toute leur complexité : probabilité, intensité, gravité et cinétique. Chaque site a fait l'objet d'au moins une visite d'inspection approfondie.



Un certain nombre d'établissements à risques tels que les Seveso seuil-bas (21 dans le 77), les silos (30 dans le 77 dont 24 à enjeux très importants), les dépôts d'engrais (1 usine et 10 dépôts) ou les entrepôts utilisant l'ammoniac comme fluide frigorigène (3 entrepôts), dont les risques sont bien connus au regard

notamment de l'accidentologie, sont l'objet d'un suivi particulier.

La prévention des sinistres dans les entrepôts logistiques (plus de 150 en Seine-et-Marne) constitue également un axe d'action de l'inspection des installations classées. C'est pourquoi des inspections de ces installations sont réalisées en compagnie du SDIS 77 : 15 sur 42 inspections en 2007.

Aux cours de l'été 2007, deux incendies se sont produits dans des silos à Mouy-sur-Seine et à La-Grande-Paroisse. La DRIRE, immédiatement mobilisée, a proposé la suspension de l'activité de ces silos, qui n'a pu reprendre qu'après la réalisation des actions demandées. Une action spécifique de rappel aux exploitants de leurs obligations vis à vis des mesures élémentaires de prévention à mettre en œuvre, a été menée pour les 23 silos dits "à enjeux très importants" du fait d'un environnement très vulnérable. Des prescriptions complémentaires ont également été proposées pour renforcer la sécurité de ces silos.

### 1.3 – La sécurité sanitaire

#### 1.3.1 – Les risques sanitaires dans les établissements industriels

Les actions menées par l'inspection de la DRIRE ont permis de renforcer la maîtrise du risque de légionellose par les exploitants de tours aéroréfrigérantes. Les résultats des analyses en légionelles de ces installations, y compris lors des contrôles inopinés, montrent une baisse significative du nombre de dépassements du seuil de 100 000 UFC/l (seuil d'arrêt immédiat des installations) : 2 en 2007 contre 20 en 2005 et 16 en 2006. De plus 5 exploitants ont supprimé leurs tours aéroréfrigérantes et installé en remplacement des systèmes de refroidissement par voie sèche sans risque de prolifération de légionelles.

A titre d'exemple d'action menée pour réduire les émissions de composés organiques volatils (COV), une campagne de mesure a été effectuée sur les unités de fabrication de la raffinerie de GRANDPUITS. Cette campagne a permis d'estimer les émissions fugitives de COV à 44 tonnes/an. En tout état de cause, cette campagne après resserrage a permis de réduire de 9 tonnes/an les émissions de COV, ce qui représente une réduction des émissions de l'ordre de 20 %. Des mesures de benzène dans l'air ambiant à proximité de la raffinerie de GRANDPUITS ont été réalisées. Les valeurs relevées dans les zones habitées de l'ordre de 2 µg/m<sup>3</sup> sont très inférieures à la valeur

limite qui est fixée à 9 µg/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle. Les valeurs relevées sont en revanche du même ordre de grandeur que l'objectif de qualité de l'air de 2 µg/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle. Cette campagne sera reconduite tous les deux ans.

#### 1.3.2 – La veille sanitaire dans les établissements médico-sociaux

A ce titre, 461 maladies à déclaration obligatoire ont été notifiées, et 21 infections nosocomiales signalées. Les plans blancs des établissements de santé et le plan canicule ont été actualisés, le plan pandémie grippale a été présenté au comité départemental de l'aide médicale urgente et de la permanence des soins, dont les membres ont été renouvelés. Dans le cadre de la lutte contre la légionellose : le programme d'inspection et de contrôle des établissements sanitaires s'est poursuivi et 4 nouveaux établissements ont été inspectés. Des actions de formation portant sur la maîtrise des risques liés aux légionelles ont été organisées pour les établissements médico-sociaux. 26 cas de légionelloses ont été signalés et traités.

#### 1.4 – Les contrôles techniques de sécurité

Fin mars 2007, une campagne de contrôles inopinés en équipements sous pression menée par la DRIRE dans 62 établissements (17 en Seine-et-Marne) appartenant au secteur de la location de matériel de chantier aux professionnels du BTP, a mis en évidence que des équipements contrôlés présentaient des retards dans la réalisation de la requalification périodique. De nombreux réservoirs de compresseurs d'air comprimé ainsi que de séparateurs montés sur des compresseurs de chantier ne faisaient notamment l'objet d'aucun suivi particulier par les détenteurs. Au total, 17 exploitants (6 en Seine-et-Marne) ont été mis en demeure de régulariser leur situation dans un délai d'un mois pour manquement grave à la sécurité.

Le bilan 2007 sur les contrôles techniques se présente comme suit en Seine-et-Marne:

##### Aut omobiles

	Nombre
Procédure d'identification	948
Réceptions à titre isolé	998
Visites de surveillance des centres de contrôles des véhicules légers	16
Supervisions de contrôles techniques poids lourds	129

## Métrologie

	Nombre
Organismes agréés surveillés	30
Sociétés sous assurance qualité	27
Actions d'audit ou d'inspection des sociétés ou organismes agréés	58

### Équipements sous pression

	Nombre
Équipements contrôlés par les organismes habilités ou délégués	1526
Actions d'audit ou d'inspection des organismes par la DRIRE	16

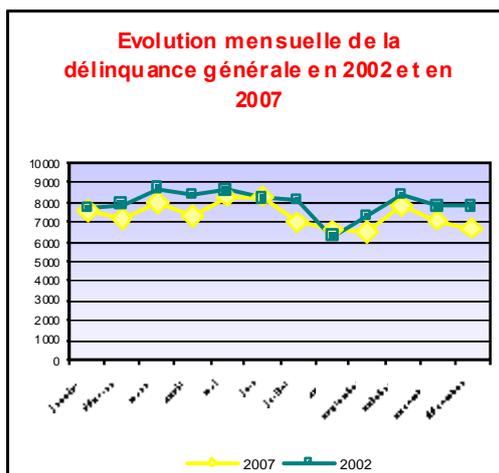
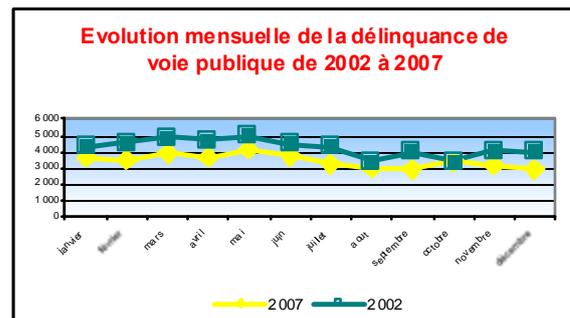
## 2. La lutte contre la délinquance

### 2.1 - Baisse de la délinquance globale en 2007 de -4,86 % et de la délinquance de voie publique de -10,21 %

Au total, 89 106 faits de délinquance ont été constatés en 2007 soit 4 549 de moins qu'en 2006 (-4,86 %). La délinquance est en baisse en zone police nationale (-5,99 %) et en légère hausse en zone gendarmerie (+0,40 %).

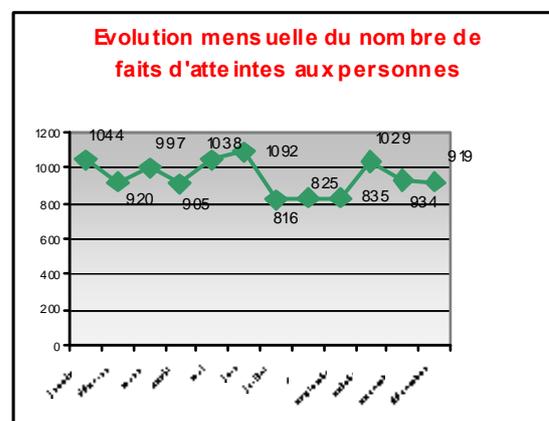
Entre 2002 et 2007, la délinquance globale a connu une diminution de -6,36 % ce qui traduit une amélioration de la situation de la sécurité générale sur l'ensemble du département. Le nombre de faits recensés passe de 95 164 en 2002 à 89 106 faits en 2007.

plus marquée depuis 2002. En effet sur les cinq dernières années, la délinquance de voie publique diminue de 21 %, passant de 52 154 faits recensés en 2002 à 41 321 faits en 2007, dont une diminution de -8,90 % des atteintes aux biens.



### 2.2 - Une diminution de la violence aux personnes

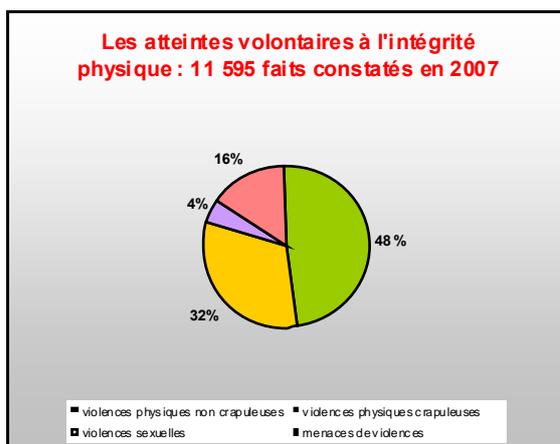
Les atteintes volontaires à l'intégrité physique sont en diminution de -0,69 % en 2007 par rapport à l'année précédente.



Au sein de la délinquance globale, la délinquance de voie publique est également en diminution de -10,21 % (-10,37 % en zone police nationale ; -9,49 % en zone gendarmerie). Cette baisse est d'autant

Parmi ces violences :

- les violences "non crapuleuses" progressent (+4,82 %). Les violences intra familiales, parmi lesquelles figurent par exemple les violences, mauvais traitement et abandons d'enfant (+36,36 % ; 420 faits en 2007) connaissent également une augmentation.
- les violences physiques "crapuleuses" diminuent (-8,72 % ; 3 706 faits en 2007).
- Les violences sexuelles baissent -4,36 % (505 faits en 2007).
- Les menaces de violences connaissent une hausse de +2,28 % (1 839 faits en 2007).



### 2.3 - Baisse des violences urbaines de -12,02 %

Les violences urbaines ont diminué en 2007, à la fois en zone police nationale de -7,17%, passant de 3 167 faits à 2 940 faits et en zone gendarmerie nationale de -11,9 %, passant de 260 faits à 229.

En zone police nationale, les incendies de véhicules augmentent légèrement de 3,07 %, passant de 1009 faits en 2006 à 1040 faits en 2007. Les incendies de poubelles diminuent fortement de -14,12%, passant de 942 faits en 2006 à 809 faits en 2007.

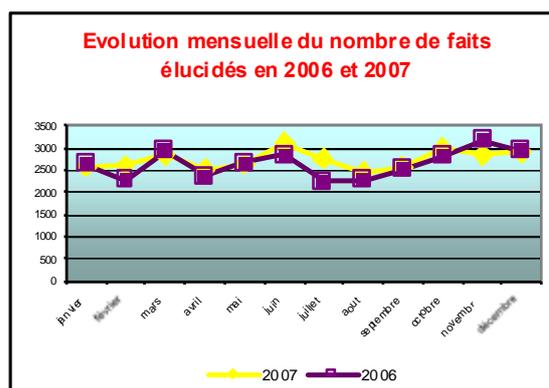
En zone gendarmerie nationale, les incendies de véhicules ont diminué de -28 % passant de 164 faits en 2006 à 118 faits en 2007. Les Incendies de poubelles ont connu une forte hausse de + 85 %, passant de 49 faits en 2006 à 91 faits en 2007.

### 2.4 - L'activité d'élucidation des services de police et de gendarmerie est restée soutenue en 2007

33 003 faits ont été élucidés en 2007 grâce à l'action d'initiative des services de police et de gendarmerie.

Le taux d'élucidation a augmenté de 3,08 points en 2007, par rapport à l'année précédente, et s'établit à 37,04 %. Il est à noter que depuis 2002, le taux d'élucidation a augmenté de +10,44 points, il s'établissait en effet en 2002 à 26,6%.

- Nombre de faits élucidés : 33 003 (+3,79 %)
- nombre de mis en cause : 29 671 (-1,51 %)
- nombre de gardés à vue : 16 770 (+15,34%)
- nombre d'écrous : 1001 (+ 15,32%)



### 2.5 - Activité du GIR de Seine-et-Marne en 2007

L'activité judiciaire du GIR de Seine-et-Marne a été de la même ampleur que celle de 2006 qui avait été exponentielle.

L'activité du GIR, en 2007 a été caractérisée par :

- 21 opérations effectuées en cités sensibles, contre 15 en 2006
- une baisse significative des infractions découvertes de l'ordre de 55,85 %
- une hausse de 52,27 % des écrous laissant supposer que les individus mis en cause ont été efficacement ciblés par le GIR, permettant ainsi leur incarcération
- les mesures d'éloignement du territoire progressent de 38 %

Les axes prioritaires du GIR sont le trafic de stupéfiants, le blanchiment et la non justification de ressources ; le trafic de véhicules et le trafic de cigarettes.

Outre les services de police et de gendarmerie départementaux, le GIR bénéficie ainsi notamment de l'appui de la Direction Régionale des Douanes, de la Direction Générale des Impôts, de la

Direction Départementale du Travail et de l'Emploi, de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales, de la Direction Départementale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des

Fraudes, et de la Direction des Services Vétérinaires. Le travail dissimulé, l'aide au séjour, la contrebande de marchandises fortement taxées et les contrefaçons sont les domaines où la synergie des différents services est la plus manifeste.

## 2.6 - Lutte contre la fraude

Dans sa mission de protection des citoyens et des consommateurs, la **Direction des Douanes et Droits Indirects de Paris-Est** a enregistré des résultats dans des domaines variés :

**Dans le domaine des contrefaçons**, plus de **10 800** articles ont été saisis pour une valeur de **1 900 000 €**.

**Dans le domaine du travail illégal**, 8 dossiers de constatation ont été ouverts.

► **Dans le domaine des stupéfiants**, **103** kgs de drogues ont été saisis par le service de la surveillance, représentant une valeur de **382 000 €**



► **Dans le domaine des cigarettes**, **107** kgs de produits ont été saisis pour une valeur de **30 000 €**

► **En matière de sécurité**, 3 affaires portant sur plus de 6 000 articles dangereux ont été constatées. Les produits ont été détruits ou réexportés.



### 3. La sécurité routière

La **Direction Départementale de l'Équipement** (DDE) assure depuis avril 2006 la mission de coordination sécurité routière que lui a confiée le Préfet. Dans ce cadre,

- en élaborant le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) et en contribuant à sa mise en œuvre (94 actions réalisées sur 100 programmées),
- en participant à l'élaboration et au suivi du plan départemental de contrôle routier (PDCR),
- en proposant à la signature du Préfet plusieurs chartes de partenariat (Centre de formation d'apprentis de Meaux, Chambre syndicale des travaux Publics, Fédération des parents d'élèves PEEP),
- en contribuant localement à l'animation des programmes de mobilisation nationaux « Agir » et « Label-vie ».

La DDE a animé en 2007 la politique de sécurité routière de l'Etat dans le département, notamment :



La semaine de la sécurité routière axée sur le thème du partage de la rue a été le siège en octobre de plusieurs forums (Forum d'initiatives locales, éducation nationale, CRAMIF, Congrès des maires, table-ronde avec les auto-écoles), de partenariats avec **la direction départementale de la jeunesse et des sports** (DDJS) pour l'opération « sur la route, comme dans le sport, je respecte les règles » et **l'éducation nationale** pour la création de l'affiche de la semaine faite par les scolaires suite à un concours des établissements scolaires.

Enfin, la coordination sécurité routière a impulsé la politique de communication départementale en relayant les campagnes de communication nationales, en participant à l'organisation de points

presse et en préparant les communiqués de presse mensuels sur l'accidentalité. Elle a contribué localement à l'animation de programmes de mobilisation nationaux : AGIR avec la formation de 7 nouveaux intervenants départementaux de la sécurité routière (IDSR) et le financement de 15 projets LABEL-VIE .



L'observatoire départemental de la sécurité routière de la DDE a collecté et analysé les chiffres de l'accidentalité et diffusé la plaquette 2006. L'un des enjeux majeurs du département : l'accidentalité des 2-roues motorisés, ainsi que la suraccidentalité du massif de Fontainebleau ont fait l'objet d'études particulières. Par ailleurs, 9 enquêtes ECPA ont été diligentées en 2007 (*annexe 2 cartes des accidents mortels 2007*).

Le programme 2007 de déploiement des radars de contrôle-sanction automatisés a été élaboré et 2 nouvelles implantations ont été réalisées (*annexe 1 carte des sites CSA*).

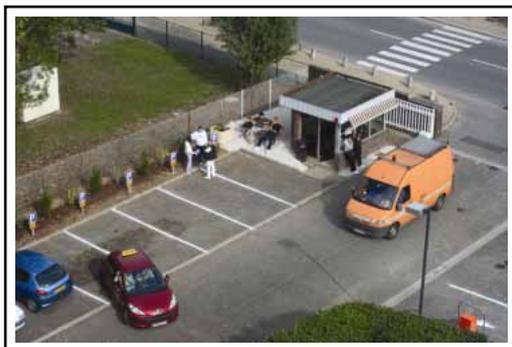
En matière de circulation, la DDE a instruit plus de 3000 avis ou autorisations de circulation des transports exceptionnels, les dérogations à la circulation des poids lourds et certains arrêtés permanents ou temporaires réglementant la circulation sur les routes à grande circulation. Elle a instruit deux arrêtés préfectoraux facilitant la circulation des transports de bois ronds et des betteraves dans le département.

#### 3.1 - Education routière

La **DDE** a poursuivi l'amélioration des conditions d'accueil des candidats dans les centres d'examen de Melun, partiellement de Meaux et de Provins et a réalisé un nouveau centre à Lagny-sur-Marne, mis en service le 1er janvier 2007.

Le service de répartition des places d'examen a été transféré de la préfecture à la DDE en mars 2007 et une nouvelle

méthode de répartition des places d'examen est appliquée depuis octobre. Plus de 30 000 permis de conduire (A, B et E) ont été passés, mobilisant 23 IPCSR (Inspecteurs du Permis de Conduire Sécurité Routière). Le taux de réussite au permis B dépasse légèrement les 50%. Enfin, la DDE a élaboré en interne un nouveau plan de prévention des risques routiers qui concerne tous les agents de la DDE pour les trajets réalisés pour l'exercice des missions ainsi que les déplacements domicile-travail.



### 3.2 - Les dangers des mini motos

**La Direction Départementale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DDCCRF)** a enquêté sur la commercialisation des mini-motos. Cette action concernait les engins non réceptionnés pour circuler sur la voie publique. Elle portait sur la vérification du

respect de la sécurité, de l'emploi de la langue française, et sur l'information du consommateur (présence de mentions signalant aux acheteurs l'interdiction d'utilisation sur la voie publique).

Cette enquête a commencé au deuxième trimestre chez les importateurs, dont l'un a été verbalisé pour des infractions aux règles de sécurité. A la demande du Préfet, les contrôles ont été poursuivis au dernier trimestre 2007 chez les revendeurs.

Sur les 26 détaillants inspectés, 13 ne commercialisaient pas de mini motos non habilitées pour circuler sur la voie publique. Parmi ceux-ci, sept n'avaient jamais vendu ce type d'engins. Les autres avaient cessé d'en vendre, souvent après l'intervention de la police chez un importateur de Saint-Fargeau-Ponthierry. La plupart des produits mis en vente ne satisfaisaient pas complètement aux règles de sécurité. En effet, les chaînes et pots d'échappement n'étaient pas toujours totalement protégés, et parfois les marquages sur les machines et/ou les notices étaient incomplets. Les observations nécessaires ont donc été faites aux professionnels.

En revanche, l'information selon laquelle ces engins ne devaient pas circuler sur la voie publique était présente sur les modèles exposés à la vente et sur les notices d'utilisation.

## 4. La sécurité alimentaire

Dans le département de Seine-et-Maine, c'est la Mission Inter-services Sécurité Sanitaire des Aliments (MISSA), constituée de 3 services de l'Etat, la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV), DDCCRF et la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS), travaillant en partenariat avec forces de l'ordre et tribunaux, qui met en application l'orientation du PASSED 77 relative à la sécurité alimentaire.

La MISSA permet aux services de l'Etat de parler d'une seule voix en matière de sécurité sanitaire des aliments. Un protocole de coopération, les échanges entre services et la programmation d'inspections conjointes limitent les contrôles qui doublonnent.

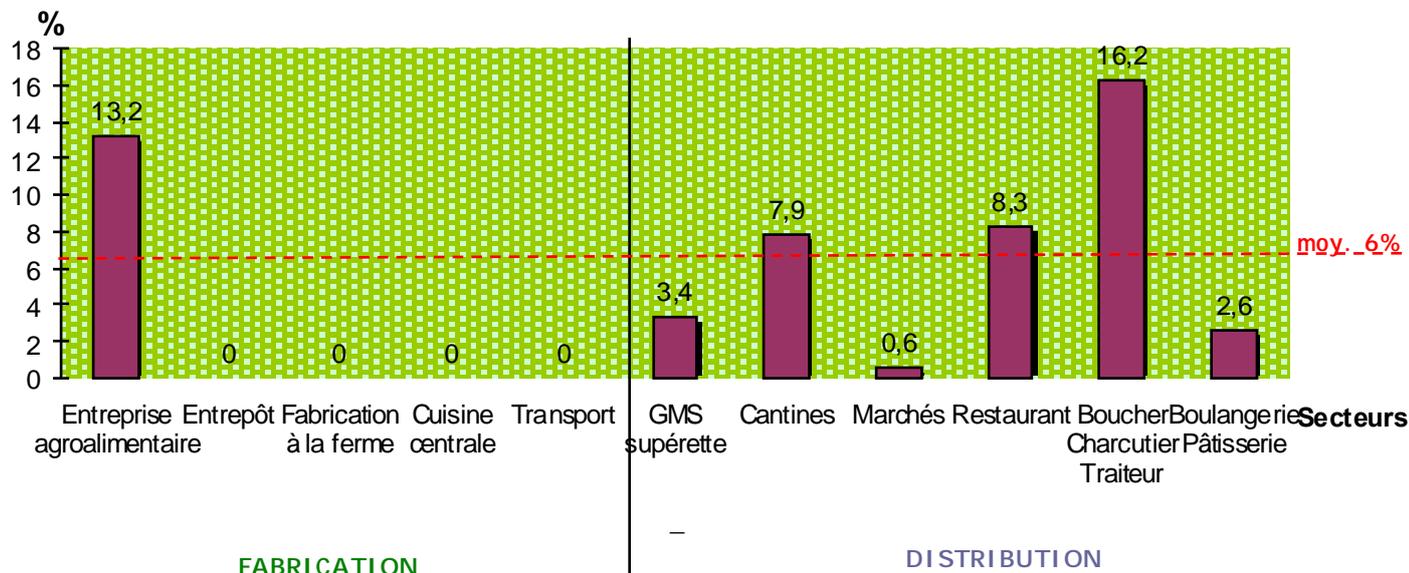
En outre, des procédures d'urgence ont été mises en place, permettant de réagir rapidement et efficacement en cas d'alertes alimentaires ou de TIAC – Toxi-Infection Alimentaire Collective.

Ainsi en 2007, les services de la MISSA ont réalisé au total **1 632 inspections** dans les différentes catégories d'établissements agroalimentaires.

A ce nombre, sensiblement identique à celui de 2006, est associé un taux de non-conformités majeures ayant entraîné des sanctions pénales et administratives, plus important que l'année précédente : 6% au lieu de 3%.

Les irrégularités sont beaucoup plus présentes dans le secteur de la distribution que dans celui de la fabrication.

### Pourcentages des non-conformités par secteurs



En **distribution**, les non-conformités s'expliquent en grande partie par un manque de formation à l'**hygiène** des opérateurs et par un turn-over important des gérants de ces établissements. Environ 672 kgs de denrées non-conformes ou avariées ont été détruites, quantité nettement plus importante qu'en 2006 (120 kgs) mais sensiblement identique à celle de 2005 (681 kgs).

Une action visant à corriger le premier point mérite d'être soulignée : il s'agit de la signature, le 12 février 2007, avec les 3 procureurs du département, d'une **convention** de mise en place de mesures alternatives aux poursuites. Cette convention permet d'obliger les contrevenants à la réglementation relative à l'hygiène alimentaire, à suivre un stage de formation. Cette mesure permet de désengorger les tribunaux en assurant une réponse judiciaire proportionnée et adaptée à l'infraction. La peine associée pour le contrevenant la sanction financière du coût du stage et le volet pédagogique d'une formation professionnelle sur mesure, une partie du stage étant

dispensée dans l'établissement où l'infraction a été relevée.

L'utilisation plus fréquente, sous l'autorité du préfet, des mesures de police administrative permet également de remédier rapidement aux anomalies constatées en imposant des travaux de remise en état avec, dans les cas les plus graves, la suspension de l'activité jusqu'à remise aux normes.

En **fabrication**, les irrégularités concernent essentiellement le respect de la **traçabilité**. En effet obligation est faite aux professionnels de mettre en place un système identifiant fournisseur, nature du produit fourni, date de réception mais également client, nature du produit livré et date de livraison. Ce système permet de procéder à des retraitements ciblés et rapides en cas d'alerte. A noter cependant, malgré ces constatations défavorables, que la gestion des 24 alertes nationales, d'origine extra départementale et mettant en cause 34 établissements du département, n'a posé aucun problème et que, en outre, aucune alerte n'a eu pour origine un établissement de production de Seine-et-Marne.

En ce qui concerne les TIAC, 24 suspicions ont été déclarées. Après enquête et analyses, seule l'une d'entre elles, mettant en cause un restaurant asiatique du département, a été confirmée mais n'a, par ailleurs, pas eu de conséquences graves sur la santé publique.

Les autres prélèvements ayant donné lieu à des analyses en vue de déterminer leur conformité (recherche de résidus, de substances interdites, de germes pathogènes...) ont été plus nombreux en 2007 (457) qu'en 2006 (268). Les résultats sont pour la plupart satisfaisants. La surveillance s'est également effectuée dans les 5 abattoirs d'animaux de boucherie : 14 483 analyses ont été effectuées en vue d'écartier de la consommation les animaux atteints d'ESB ou de tremblante. La quantité de résultats défavorables est extrêmement faible.

L'année 2008 devrait permettre, en s'appuyant sur les échéances réglementaires européennes (mise aux normes des établissements agréés au 8 août 2008) et tout en maintenant la pression de contrôle, de renforcer la sécurité alimentaire.

## II - Assurer la cohésion sociale

### 1. Le plan de cohésion sociale (emploi, logement, égalité des chances)

#### 1.1 - Le volet emploi

##### 1.1.1 - Les contrats aidés dans les secteurs marchands et non marchands

Le financement de contrats aidés par l'Etat permet de réguler le marché du travail en faveur des publics fragilisés et de favoriser l'embauche par des employeurs sans ressource propres suffisantes ou par des services publics au local (collectivités locales, établissement public d'enseignement).

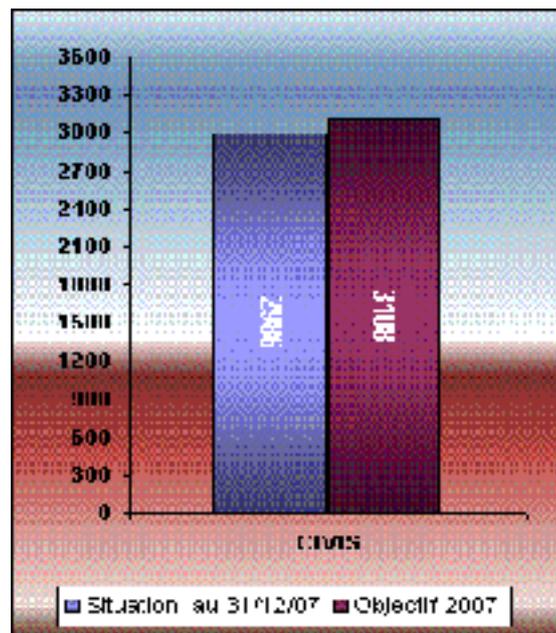
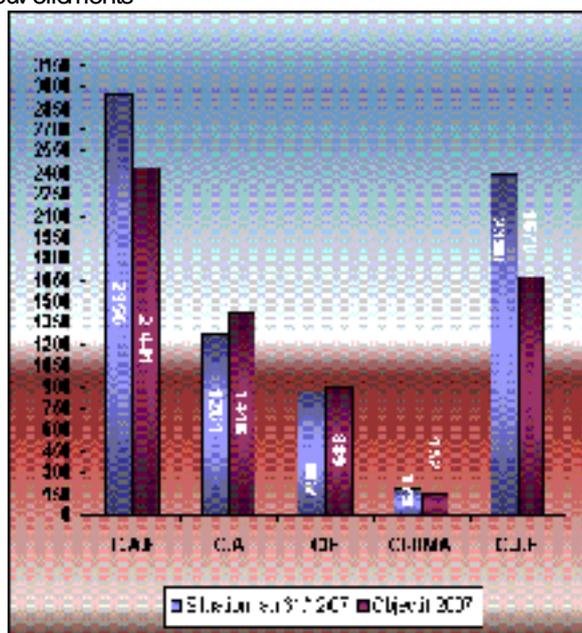


CELLULE EMPLOIS AIDES : DDTEFP 77

BILAN 2007

	Situation au 31/12/07	Objectif 2007	% atteint
C.A.E	2956	2 441	121,09%
C.A	1264	1416	89,26%
CIE	867	889	97,52%
CI-RMA	179	152	117,76%
C.J.E	2390	1676	142,60%
CIVIS	2986	3108	96,07%

les totaux comptabilisent les contrats initiaux et les renouvellements



### 1.1.2 - L'insertion par l'activité économique

C'est un secteur d'intervention qui est cofinancé par l'Etat et le Conseil Général ; Il aide à remettre à l'emploi des demandeurs d'emploi en situation d'exclusion.

35 structures d'insertion par l'activité économique en Seine-et-Marne

*15 structures permanentes portent  
32 ateliers et chantiers d'insertion et  
mobilisent 398 contrats aidés. La  
moitié des chantiers d'insertion se  
situent en ZUS*

*8 associations intermédiaires  
12 entreprises d'insertion*

emploient 168 salariés permanents (ETP) représentent un CA de 13 M€ pour un financement public de 7.3 M€, dont 2 M€ par l'Etat, 727 postes d'insertion pour un public majoritairement masculin et adultes (85% des bénéficiaires ont plus de 25 ans) 64% de sorties positives en emploi.

### 1.1.3 - Le suivi des missions locales pour l'emploi

Complémentaires des structures d'insertion par l'activité économique, 12 missions locales assurent l'accompagnement global des jeunes en difficulté de 16 à 25 ans qui sont sortis du système scolaire.

2007 a été l'année d'une réforme du financement de ces structures. Dans l'esprit de la LOLF, l'Etat a mené avec les missions locales un dialogue de gestion approfondi. Ces rencontres ont permis un diagnostic partagé des territoires et des publics et une projection dans un terme de 3 ans : 2008 à 2010. Les missions locales se sont engagées sur des objectifs d'activité et de résultats pour cette période, l'Etat assurant en contrepartie une visibilité financière et une offre de soutien du service public de l'emploi.

### 1.1.4 - Les Maisons de l'emploi

Les Maisons de l'emploi labellisées à fin 2007 sont au nombre de 5 :

- Sénart
- Melun Val de Seine
- Nord-Est 77 (autour de Meaux)
- Sud 77 (autour de Montereau-Fault-Yonne)
- Nord Ouest (autour de Mame la Vallée)

Montées à l'initiative des élus du département, ces maisons de l'emploi bénéficient de subventions de l'Etat de fonctionnement et d'investissement dans

le cadre de conventionnement pluriannuel d'objectifs. Elles fédèrent les acteurs locaux de l'emploi dans le but de réguler le marché de l'emploi et d'obtenir un taux de chômage des populations actives le plus bas possible.

## 1.2 - Le volet logement

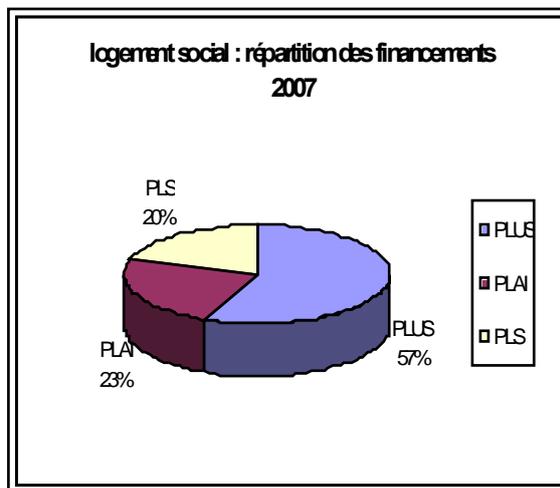
Le plan de cohésion sociale « volet logement » comporte trois programmes dont l'objectif commun est de résoudre la crise du logement, à savoir le rattrapage des retards en matière de logement locatif social, la mobilisation du parc privé par le développement de logements conventionnés par l'ANAH notamment et le renforcement des structures d'hébergement d'urgence et temporaire.

L'année 2007 a par ailleurs été marquée par l'adoption de la loi relative au droit au logement opposable (dite loi DALO) qui nécessite une mobilisation accrue pour le développement de l'offre de logements.

### 1.2.1 - Le parc public

#### 1.2.1.1 - Le logement locatif social

**1698 logements locatifs sociaux ont été financés au titre du plan de cohésion sociale pour un montant de subvention de 20 M€**



Par ailleurs, 138 logements PLS ont été agréés pour le compte de la foncière logement. Ainsi, ce sont 1836 locatifs sociaux qui ont été financés ou agréés en 2007.

Le montant total des subventions s'élève à 20 M€ en 2007, auxquelles il faut rajouter 30 M€ d'aides indirectes sous forme d'exonération de TVA.

## Une part importante de cette production est destinée au logement des plus défavorisés

En effet, parmi les logements financés en 2007, on dénombre 393 logements financés en PLAI répartis ainsi :

❖ 196 logements en résidences sociales : une à Cesson, l'autre à Magny-le-Hongre.

Ces 2 projets ciblent plus particulièrement les jeunes en insertion professionnelle.

❖ 197 logements familiaux.



L'Etat est également le partenaire financier de projets spécifiques, et a ainsi soutenu en 2007 un programme de logement d'urgence à Varennes-sur-Seine et un programme d'habitat adapté aux gens du voyage sédentarisés à Nangis.

D'une manière générale, les PLA-I (prêts locatifs aidés d'intégration) destinés aux plus démunis représentent presque un quart des logements financés.

Il convient enfin de signaler que la communauté d'agglomération de Melun Val de Seine a depuis 2007 la délégation des aides à la pierre. Dans ce cadre, l'Etat lui a délégué pour cette première année 535 000 €, qui ont permis de financer 130 logements : 1 établissement pour personnes âgées de 90 places et 40 logements familiaux financés en PLUS-PLAI. Cette délégation de compétence a été conclue pour 3 ans durant lesquels les services de la DDE sont mis à disposition de la collectivité.

### 1.2.1.2 – Le renforcement et l'amélioration du dispositif d'accueil et d'hébergement des personnes sans domicile

En janvier 2007, dans la continuité de la loi de programmation de cohésion sociale du 18 avril 2005, est élaboré un plan d'accueil renforcé pour les personnes sans abri (PARSA) dont l'objectif premier est la continuité des prises en charge en définissant un hébergement dit de stabilisation.

La loi du 5 mars 2007 du droit au logement opposable (DALO) renforce par son article 4 le principe d'un accueil inconditionnel et permanent dans une structure d'hébergement avec la perspective d'une réponse adaptée aux besoins de la personne accueillie.

Le dispositif d'accueil en hébergement des personnes en grande précarité doit répondre à un principe de mise à l'abri (hébergement dit d'urgence), mais doit permettre d'offrir plusieurs modalités d'accompagnement de la personne (hébergement de stabilisation, hébergement en CHRS, résidence hôtelière à vocation sociale) pour un accès au logement de droit commun. Le logement temporaire est une réponse intermédiaire importante soit sous forme de logement ALT, soit en résidence sociale. Une orientation vers un logement en maison relais permet aux personnes en grande difficulté d'accéder à un logement. L'accent est mis sur la fluidité du dispositif.

Le pilotage du dispositif départemental par les services de l'Etat a été conforté par la mise en place du comité départemental de coordination de la veille sociale et des réunions de l'ensemble des partenaires pour accompagner ces changements. Un protocole départemental d'hébergement, signé début 2008 par les partenaires, confirme ce pilotage départemental en lien avec le dispositif 115.

L'évolution de l'offre d'hébergement se traduit par une augmentation des capacités (804 places pérennes au 01 janvier 2006 - 950 places pérennes au 31 décembre 2007), une augmentation des places d'hébergement de stabilisation (0 au 01 janvier 2006 - 197 au 31 décembre 2007) et des places de CHRS (431 au 01 janvier 2006 - 551 au 31 décembre 2007).

### 1.2.1.3 – Le pilotage du dispositif d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile et des réfugiés

La capacité du dispositif d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile et des réfugiés est restée inchangée en 2007 : 465 places en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et 26 places en centre d'hébergement provisoire (CPH).

L'année 2007 a été marquée par de nouvelles modalités d'admission : réforme de l'Allocation Temporaire d'Attente (ATA), convention entre l'Etat et l'ANAEM précisant le rôle et les modalités d'intervention de chacun dans les procédures d'admission en CADA.

Le bilan des demandes OFPRA en 2007 fait apparaître une augmentation de la demande en Seine-et-Marne de plus de 20% (682 en 2007 - 567 en 2006), augmentation paradoxale par rapport à la diminution de 10% de la demande au niveau national. Les difficultés de sortie vers le logement et l'insertion professionnelle des réfugiés sont toujours préoccupantes.

### La lutte contre l'habitat indigne

L'habitat indigne recouvre l'ensemble des situations d'habitat qui sont un déni au droit au logement et qui portent atteinte à la dignité humaine. Leur traitement relève des pouvoirs de police administrative du maire et du préfet. Il comprend les logements indécents, insalubres (satumisme, etc.) et menaçant ruine (péril).

La DDASS met en œuvre un partenariat avec 6 collectivités locales afin d'identifier et de résorber l'habitat insalubre. Le nombre de procédures d'insalubrité a progressé (11, dont 6 procédures d'insalubrité remédiable). Une commission spécialisée insalubrité au sein du CODERST a été mise en place. Un partenariat a été monté avec la DDE pour répondre à la montée en charge des procédures d'urgence contre le risque d'exposition au plomb.

### 1.2.2 - Le parc privé

Le département de Seine-et-Marne est couvert par 3 programmes d'intérêt général (PIG) dans le cadre du plan de cohésion sociale, 5 OPAH et 2 plans de sauvegarde.

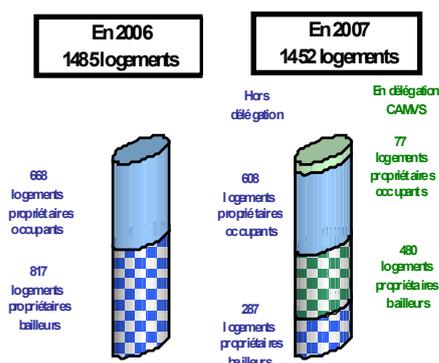
Six de ces opérations ont été signées en 2006.

Le 10 mai 2007, une convention de délégation de compétence en matière d'aides au logement d'une durée de trois ans a été signée entre l'Etat et la Communauté d'Agglomération de Melun Val-de-Seine ; des objectifs d'intervention en termes de logements sont fixés et une dotation particulière est mise à disposition par l'ANAH.

Concernant l'amélioration du parc privé sur l'ensemble du département, 1452 logements ont été réhabilités avec les aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), 767 par les propriétaires bailleurs, 685 par les propriétaires occupants.

Aucun bailleur institutionnel n'a reçu de subvention en 2007.

### Répartition des logements agréés en 2007 pour le parc privé



Sur les 767 logements de propriétaires bailleurs, 171 ont été produits avec un niveau de loyer maîtrisé et rentrent dans les objectifs du plan de cohésion sociale (PCS) :

- 36 conventionnés très sociaux,
- 25 conventionnés sociaux,
- 110 intermédiaires.

La production du PCS est également concernée par

- 90 logements vacants remis sur le marché,
- 35 logements traités contre l'insalubrité, le satumisme ou le péril.

Sur les 685 logements de propriétaires occupants, 319 sont des propriétaires très sociaux, avec un niveau de ressources très modeste.

38 nouveaux logements ont été aménagés dans d'anciens locaux non affectés à l'habitation: commerces, granges etc.

471 logements ont été subventionnés dans le cadre d'OPAH et 34 dans le cadre de plans de sauvegarde.

En valeur, le montant total des subventions attribuées par l'ANAH est de 4,95 M€ dont 0,48 M€ pour la Communauté d'agglomération de Melun Val-de-Seine (CAMVS).

Des travaux de mise en sécurité d'un centre d'hébergement de la Croix Rouge à Coulommiers ont été engagés pour 0,03 M€ sur les crédits particuliers du fonds d'urgence de l'ANAH.

**Au titre du plan de cohésion sociale, l'ANAH a attribué 2,85 M€ de subventions pour produire 171 logements avec des loyers maîtrisés, remettre 90 logements vacants sur le**

**marché et traiter 35 logements contre l'insalubrité.**

### 1.2.3 - Les politiques sociales dans le domaine du logement

#### La Commission départementale des aides publiques au logement (CDAPL)

La CDAPL a pour mission de mettre en place des solutions amiables aux problèmes d'impayés de loyers rencontrés par les personnes bénéficiant de l'APL. En cas de défaillance du bénéficiaire, la commission décide du maintien ou de la suspension de l'APL. Le protocole de cohésion sociale est régulièrement proposé afin de rétablir le versement de l'APL tout en fixant un plan d'apurement de la dette du locataire. En 2007, plus de 12 300 dossiers ont été traités par le secrétariat de la commission. 280 protocoles ont été signés et 201 ont été dénoncés en cours d'année.

#### Commission départementale de conciliation (CDC)

La CDC est compétente pour connaître les litiges portant sur les rapports locatifs. Sur les 95 dossiers traités en 2007, 55% concernaient un litige relatif au loyer, 26% la restitution du dépôt de garantie, 12% les charges locatives et 7% la décence du logement. Seulement 16% des dossiers traités en séance aboutissent à une conciliation.

#### Loi solidarité renouvellement urbain (SRU)

Parmi les 55 communes du département concernées par la loi SRU, 25 d'entre-

elles enregistrent moins de 20 % de logements sociaux. Parmi elles, 16 font l'objet d'un prélèvement sur ressources fiscales.

23 communes SRU ont déposé un dossier de demande de subvention au fonds d'aménagement urbain (FAU). Au final, 9 dossiers ont été retenus par le Comité de gestion du FAU pour un montant de 301 875 € au titre de la première part et de 850 520€ au titre de la seconde part.

#### Suivi des organismes HLM

Plusieurs enquêtes ont été menées auprès des bailleurs au cours de l'année 2007. Ces dernières ont porté plus particulièrement sur les augmentations de loyers, l'occupation du parc social (OPS) et sur le supplément de loyer de solidarité (SLS). De plus, dans le cadre du contrôle effectué par la mission interministérielle d'inspection du logement social (MILOS), le bureau des politiques sociales du logement a assuré un suivi des organismes contrôlés.

#### Conventionnement

Plus de 2300 dossiers de conventionnement ouvrant droit à l'APL sont aujourd'hui en cours. En 2007, 87 conventions ont été enregistrées et représentent au total 2473 logements. Par ailleurs, 53 conventions ont fait l'objet d'une modification par voie d'avenant et 7 ont été dénoncées.

## 2. La politique de la ville (projets de rénovation urbaine, ANRU)

### 2.1 - La rénovation urbaine

L'année 2007 a vu la poursuite de la phase opérationnelle des deux Projets de Rénovation Urbaine (PRU) dont les conventions ont été signées en 2004 pour les sites de Montereau-Fault-Yonne et Meaux. Fin 2007, 88% du montant total provisionné dans la convention a été engagé sur Meaux et 40% sur Montereau-Fault-Yonne.

Des financements ont été engagés pour 2007 à hauteur de 11,83 M€ à Meaux, 1,95 M€ à Montereau-Fault-Yonne.

La convention du PRU de Dammarie-lès-Lys a été signée le 4 juillet 2007 pour un montant total d'opérations de 276 M€. Les premières opérations de relogements, de construction de logements sociaux, de réhabilitation et d'aménagements ont pu être engagées (pour un montant de 17,1 M€).

Le projet de Melun a été examiné en Comité National d'Engagement le 6 décembre 2007. Le projet de Nemours a quant à lui été examiné par l'ANRU lors des réunions techniques partenariales (RTP) du 15 janvier et du 10 octobre 2007. Celui du Mée-sur-Seine est passé en RTP le 7 mars 2007. La signature des conventions de ces trois projets devrait avoir lieu courant 2008.

Le financement ANRU a également permis la rénovation de l'éclairage public de la ZUS isolée de Provins.

## 2.2 - Des mesures d'accompagnement pour les quartiers et les publics en difficulté

La DDJS a mis en œuvre et accompagné les actions relevant des volets éducatifs des contrats urbains de cohésion sociale signés en 2007 dans le département, notamment en soutenant les projets éducatifs locaux des collectivités comprenant une ou plusieurs zones urbaines sensibles pour un montant total de 208 000 €.

Elle a par ailleurs soutenu le développement d'activités sportives, culturelles et de loisirs dans ces quartiers, en finançant des projets associatifs visant l'accueil prioritaire des publics les plus en difficultés et en consacrant une dotation de 41 630 € sur les crédits « jeunesse et vie associative » et de 164 701 € pour le soutien d'actions spécifiques développées par des clubs sportifs, sur les crédits ministériels « sport » et du centre national pour le développement du sport.

## 3. Aires d'accueil pour les gens du voyage

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage prévoit la création de 988 places d'aire d'accueil.

A ce jour, 367 places sont à la disposition des familles itinérantes de Seine-et-Marne réparties sur 12 aires d'accueil (Meaux, Brie-Comte-Robert, Noisiel-Emerainville, Lieusaint, Nangis, Pontault-Combault, Roissy-en-Brie, Coulommiers, Lognes, Savigny-le-Temple, Souppes-sur-Loing et Combs-la-Ville).

De plus, 12 aires représentant 246 places ont obtenu une autorisation de commencement des travaux en 2007 : Champagne-sur-Seine, Chessy-Coupvray, Baillis-Serris, Magny-le-Hongre, Lésigny, La Ferté-sous-Jouarre, Mitry-Mory, Nemours, Sourdon, Touman-en-Brie, Vaux-le-Pénil, St-Fargeau-Ponthierry et Melun.

La prorogation du délai de financement jusqu'au 31/12/2008 devrait permettre la réalisation de quelques aires supplémentaires au cours de l'année 2008.

Concernant les grands passages, 2 terrains sont mis à disposition des gens du voyage (Nanteuil-les-Meaux et Moissy-Cramayel). L'objectif du schéma est de pouvoir proposer une douzaine de terrains répartis sur l'ensemble de la Seine-et-Marne.

De plus, un terrain familial de 10 places pour les gens du voyage en voie de sédentarisation a été financé à Tournan-en-Brie.

Enfin, des Maîtrises d'œuvre urbaines et sociales (MOUS) sont en cours ou ont été lancées pendant l'année 2007 afin de mettre en place une démarche d'accès à un habitat décent des gens du voyage sédentarisés en Seine-et-Marne. Actuellement, des MOUS sont en cours sur Courtry-Villevaudé, Saint-Thibaud des Vignes, Nangis, Chelles, Nemours. D'autre part, une MOUS devrait être mise en place sur Cannes-Ecluses, ainsi que sur Meaux.

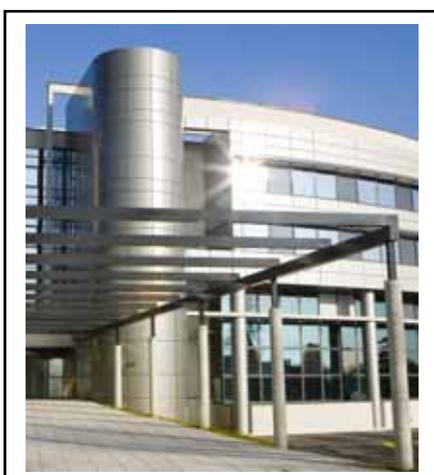


## 4. La santé publique

### 4. 1 - L'Offre de soins

- 2007 : Une politique de soutien des investissements de l'A.R.H.I.F sur des opérations de reconstruction :

le centre hospitalier de Meaux a ouvert le pôle Mère Enfant ; la restructuration sur le site de Lagny-sur-Mame dans l'attente de Jossigny du service des urgences dont celles pédiatriques, la réanimation et l'extension d'un bâtiment, disposant d'un plateau technique en cardiologie rénové ; la restructuration du Centre Hospitalier de Montereau-Fault-Yonne.



Centre hospitalier de Meaux  
Pôle Mère-enfant

L'actualité du secteur hospitalier est marquée par la mise en œuvre du Schéma Régional d'Organisation Sanitaire de troisième génération et par la conclusion des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens entre les établissements de santé et l'Agence Régionale de l'Hospitalisation d'Ile-de-France (A.R.H.I.F.), qui fixent notamment des objectifs quantifiés d'activités. La mise en œuvre de la nouvelle gouvernance, qui contribue à une gestion plus médicalisée des établissements et la réforme budgétaire avec le passage de 35% à 50% de la tarification à l'activité pour la médecine, la chirurgie et l'obstétrique, rénovent le fonctionnement des établissements.

Dans le département, l'offre de soins devrait être optimisée notamment par des opérations de complémentarité :

- les travaux entrepris au sein du Groupement de Coopération Sanitaire (G.C.S.) du Nord Seine-et-Mame

regroupant les Centres Hospitaliers de Meaux, Lagny-sur-Marne et Coulommiers qui ont donné naissance à la fédération médicale inter hospitalière de cardiologie sur le secteur.

- le protocole d'accord liant les Centres Hospitaliers de Nemours et de Fontainebleau s'est traduit par des premiers transferts d'activités (chirurgie orthopédique et équipe mobile de gériatrie). D'autres projets associent les secteurs public et privé (C.H. de Fontainebleau- Polyclinique de la Forêt ; C.H. de Provins - Clinique Saint Brice ; C.H. de Melun - Clinique Les Fontaines).

### 4. 2 - Prévention et santé publique

Dans le cadre du PRSP (programme régional de santé publique), 29 projets seine-et-marnais portant sur 376 000 € ont été retenus pour 2007, portant notamment sur des actions en matière de santé mentale, souffrance psychique, addictions, tandis que les actions structurelles ont atteint 264 000 € destinées à des dispositifs de santé précarité, réseau ville hôpital (addictions, VIH, sida), santé mentale et écoute des jeunes...

Les dispositifs de prise en charge en soins et réduction des risques financés par l'assurance maladie ont eu une activité globalement stable (3 400 personnes en file active).

**La direction départementale de la jeunesse et des sports** a développé quatre orientations principales visant à promouvoir les actions « sport – santé » et à informer le grand public et les acteurs du sport sur les bienfaits du sport et les dangers d'une pratique intensive :

- le renforcement du financement des 4 plateaux techniques médicaux pour conforter la prise en charge des sportifs inscrits sur les listes « espoirs » et de haut niveau ou ceux qui, dans les sports collectifs ou individuels disposent d'un potentiel. L'année 2007 a notamment été marquée par la généralisation de l'électrocardiographie obligatoire lors des bilans médicaux,

- le soutien au financement des centres médico-sportifs, grâce aux crédits du centre national pour le développement du sport, afin de promouvoir la prise en charge des publics spécifiques et notamment les jeunes sujets à l'obésité et les adultes sédentaires de plus de 50 ans qui souhaitent reprendre une activité sportive,

- l'organisation d'une conférence sur la cardiologie des sportifs, le 25 octobre 2007 à la préfecture, sur le thème des troubles cardiaques des sportifs. Cent personnes (médecins du sport, éducateurs, sportifs et dirigeants) ont ainsi pu assister aux exposés de trois cardiologues du sport : le docteur Jacques POUZOLS, médecin inspecteur départemental de la jeunesse et des sports, le docteur Nicolas MANSENCAL du CHU Ambroise Paré de Boulogne et le docteur Jean-Claude VERDIER, de l'Institut Cœur Effort Santé de Paris,

- le lancement d'un plan départemental de prévention et de lutte des conduites dopantes par la constitution d'un réseau départemental d'intervenants. Cette opération intitulée « témoins et relais anti-dopage » a été engagée à l'occasion d'une conférence, le 19 novembre 2007 à l'INSEAD de Fontainebleau. Par l'intermédiaire de ce réseau, seront mises en place des actions d'information et de formation afférentes à la prévention du dopage chez les pratiquants amateurs.

#### 4.3 - Politique en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées

L'année 2007 est la dernière année de mise en œuvre du PRIAC (programme interdépartemental d'accompagnement du handicap et de la perte d'autonomie) 2005 - 2007. En Ile-de-France, l'objectif premier du PRIAC, tant pour l'équipement personnes âgées que personnes handicapées, est de procéder à un rééquilibrage entre le centre et la périphérie.

Le département de Seine-et-Marne, au sein de l'Ile-de-France, est un département dont les indicateurs d'équipement au regard de sa population sont appréciés comme favorables. Cependant, le bilan de l'offre de structures et services pour les personnes âgées et personnes handicapées témoigne d'une politique volontariste de renforcer et d'améliorer l'équipement.

Le nombre d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) est de 117 et ils ont tous signés une convention tripartite (Conseil Général - Etat - Assurance Maladie). Le maintien à domicile est renforcé par la création de places de services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) : 83 places supplémentaires pour les personnes âgées portent la capacité totale à 1281 places.

Dans le secteur adultes handicapés, l'ouverture de 110 places en maisons d'accueil spécialisées (MAS) porte la capacité totale à 489 places. Le nombre de places en foyer d'accueil médicalisé

(FAM) a également progressé de 70 (au total 286 places). L'offre d'accueil en structure se diversifie et met l'accent sur des places d'accueil de jour et d'hébergement temporaire.

Pour les enfants handicapés, le contexte fort d'une scolarisation en milieu ordinaire induit un accompagnement par la création de places en service d'éducation spécialisée de soins à domicile (SESSAD) (59 places nouvelles pour un total de 1 006 places). L'accent est mis également sur la prise en charge d'enfants autistes : 3 nouvelles unités ont été créées par redéploiement portant la capacité d'accueil dédiée aux enfants autistes à 292 places sur une capacité départementale en structure de 1779 places.

La politique de prise en charge du handicap se poursuit avec une contribution financière et une participation des services de l'Etat au fonctionnement de la maison départementale du handicap (MDPH)

- par une contribution financière au fonctionnement :
  - 392 918 € pour le fonctionnement
  - 594 936 € pour la mise à disposition du personnel Etat
- par une présence constante dans les commissions spécialisées et plénières.

## 5. Réussite, équité et solidarité dans l'éducation

### La réussite de tous les élèves comme objectif premier

#### 5.1 – Les personnels

En Seine-et-Marne, pour l'année scolaire 2007/2008, 9024 instituteurs ou professeurs des écoles travaillent dans le premier degré. 11 000 personnels enseignants ou personnels de direction, d'orientation et d'éducation s'occupent des collégiens et lycéens.

38 médecins scolaires et 147 infirmières, 76 assistantes sociales et 10 conseillères techniques sont à leurs côtés.

Enfin, près de 1400 emplois vie scolaire les assistent dans des fonctions administratives ou pour l'aide à la scolarisation des enfants handicapés.

#### 5.2. - Les élèves

A la rentrée 2007, **285 187 élèves** (enseignements public et privé confondus) ont été accueillis dans les établissements seine-et-marnais, selon la répartition ci-dessous :

##### 1er degré

Maternelle	public	55 195
	privé	1 984
Elémentaire	public	89 998
	privé	5 181
Enseignement spécialisé		643

##### 2nd degré

Collège	public	63 260
	privé	9 566
Lycée	public	36 314
	privé	6 194
Lycée Professionnel	public	13 662
	privé	1 321

**La mise en oeuvre de la loi du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées se poursuit, avec la progression de la scolarisation d'enfants en situation de handicap en milieu ordinaire.

**Les structures spécifiques** pour accueillir à chaque niveau de formation tous les élèves et mettre en oeuvre, si nécessaire, des cursus adaptés, augmentent légèrement :

- 10 classes relais + 6 ateliers relais + 1 plate-forme de poursuite de scolarisation (Meaux)
- 68 CLIS (1er degré) et 29 UPI (2nd degré) scolarisant 793 élèves.
- 14 CLA (classes d'accueil pour les élèves nouvellement arrivés en France)
- 27 sections sportives en collèges et 5 en lycées.

Plus de **30 000 étudiants** s'y ajoutent enfin, dont 4 150 dans les classes post-bac en lycée.

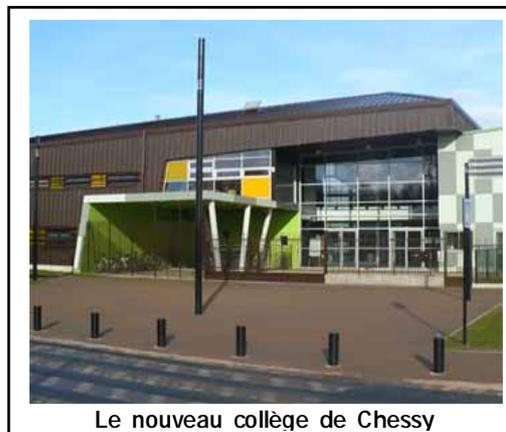
#### 5.3 - Les établissements

- ▶ **1124 écoles** ■ 427 écoles maternelles
  - 522 écoles élémentaires (+ 28 privées)
  - 175 écoles primaires

- ▶ **124 collèges** (avec 28 SEGPA) (+ 19 privés)  
*(Fermeture du collège Jean Monnet de Torcy, qui devient le 2e centre IUFM du département, et ouverture du nouveau collège de Chessy)*

- ▶ **44 lycées** généraux et technologiques (+ 14 privés) *(ouverture d'1 nouveau lycée à La Ferté sous Jouarre)*

- ▶ **11 lycées professionnels** (+ 1 privé)



## La mise en place de l'accompagnement éducatif dans 40 collèges de Seine-et-Marne

**La réussite de tous les élèves** - avec le développement des possibilités de chacun - est au coeur même de la mission de l'école et de la philosophie du socle commun de connaissances et de compétences.

La mise en place de l'accompagnement éducatif dans les collèges Ambition Réussite et, pour l'Académie de Créteil, dans tous les établissements de l'éducation prioritaire - mesure phare de la rentrée 2007 - illustre cette approche en complétant la palette des actions déjà entreprises d'aide et de soutien pour les collégiens.

L'accompagnement éducatif a pour objectif de donner à tous les enfants, quel que soit leur contexte familial et socio-culturel, l'accès aux ressources pédagogiques, éducatives, sportives et culturelles pour leur réussite scolaire et leur construction personnelle.

Au début de l'année 2008, cet accompagnement éducatif concerne **40 collèges**, soit **6 934 élèves** : soit **40% des élèves** des collèges concernés et, parmi eux, **72% des élèves de 6ème**.

Le créneau horaire utilisé est celui de fin de journée **de 16 à 18 heures**.

**Les actions** mises en place sont très variées et diffèrent beaucoup d'un collège à l'autre.

Quelques établissements ont tout d'abord organisé des actions d'"Aide aux devoirs", certains autres ont d'emblée proposé des activités dans les **trois domaines de "l'école après l'école"**.

### ↳ Le volet "Aide aux devoirs "

= études dirigées ou surveillées, méthodologie, aide spécifique par matière : **58% des élèves**

### ↳ Le volet "Culture"

= lecture, cinéma, théâtre, musique, poésie, informatique, jeux de l'esprit : **30% des élèves**

### ↳ Le volet "Education physique et sportive"

= natation, tennis de table, sports collectifs, athlétisme, sport plaisir, danse : **12% des élèves**

Les principaux intervenants du dispositif, piloté par les équipes de direction, sont les enseignants, impliqués sur la base du volontariat : les encadrants sont à **72% des professeurs de collège**.

L'accompagnement éducatif doit **s'étendre à tous les collèges du département à la rentrée 2008** et proposer des activités toujours plus variées et innovantes pour remédier aux difficultés ponctuelles de certains élèves, proposer des ressources indisponibles à la maison ou faire parvenir les collégiens de bon niveau au maximum de leurs compétences.



#### 5.4 – Les actions en faveur de la jeunesse et des sports

En Seine-et-Mame, le « *contrat éducatif local* » constitue la clé de voûte des interventions des services de l'Etat (Préfecture, direction départementale de la jeunesse et des sports, Inspection académique, direction départementale des affaires sanitaires et sociales, délégation régionale de l'agence nationale de la cohésion sociale, direction régionale des affaires culturelles, direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse) en matière de développement des politiques éducatives territoriales.



En 2007, la direction départementale de la jeunesse et des sports a poursuivi une démarche de mobilisation des collectivités locales et de leurs groupements et a accompagné leur réflexion sur l'amélioration qualitative des activités proposées aux enfants et aux jeunes. 37 « contrats éducatifs locaux » dont 5 contrats intercommunaux, rassemblant au total 59 communes et 117 500 jeunes de 6 à 25 ans ont fait l'objet d'un accompagnement technique et financier. Les interventions, représentant un montant total de 346 000 €, ont été particulièrement centrées sur les activités au profit des 11/17 ans et sur le renforcement du tissu associatif avec une attention particulière portée aux zones urbaines sensibles.



Dans la perspective d'une approche plus globale des projets et d'une mise en cohérence des acteurs locaux en matière éducative, l'inscription dans un cadre unique de l'ensemble des actions proposées et des différents dispositifs existants (crédits de la politique de la ville, moyens consacrés aux contrats éducatifs locaux, aux contrats locaux d'accompagnement scolaire, dispositif « ville vie vacances » dont la DDJS assure l'animation au plan départemental, actions de prévention et de lutte contre la toxicomanie, « Ecole ouverte », programme de réussite éducative ...) a été engagée. Cette démarche sera poursuivie en 2008.

Le développement des politiques éducatives territoriales ont par ailleurs permis de promouvoir des animations sur le livre et la lecture et de former près de 80 animateurs à ces techniques. 22 projets d'animation et de formation ont été ainsi financés. Un nouvel appel à projet a été lancé en fin d'année 2007 pour promouvoir la lecture dans les accueils de mineurs, les maisons de jeunes et les centres sociaux du département.



La promotion des activités sportives a constitué une priorité d'action de la direction départementale de la jeunesse et des sports notamment pour les publics prioritaires que constituent les femmes, les jeunes résidant dans les zones urbaines sensibles et les personnes en situation de handicaps. Pour l'année 2007, le montant des crédits alloués pour le département de la Seine-et-Marne s'est élevé à 1 764 391 €, dont 1 235 025 € consacrés aux clubs sportifs et 529 366€ pour l'aide aux comités sportifs départementaux. Les crédits « sport » (175 000 €) ont permis de financer des conventions pluriannuelles d'objectifs avec les comités sportifs départementaux,

l'accueil de compétitions nationales, ainsi que des actions de prévention et de lutte contre les incivilités dans le sport, en complément de la réactivation d'une cellule départementale de veille (police, gendarmerie, jeunesse et sports, districts Nord et Sud de football, comité olympique et sportif) destiné à préparer les rencontres sportives présentant des risques particuliers et à mieux traiter les incidents qui ont émaillé la fin de la saison sportive.

La DDJS a apporté son concours technique et instruit 17 constructions ou rénovation d'équipements sportifs, dont 6 d'entre elles ont fait l'objet d'un financement au titre du centre national pour le développement du sport et pour un montant total de 2 308 000 €.

Le soutien à l'initiative des jeunes, au travers du programme ministériel « Envie d'agir » a permis de soutenir 26 « projets jeunes » et « défi jeunes », concernant 57 jeunes de 12 à 25 ans, pour un montant total de bourses de 40 665 €. Une part significative de ces moyens a été consacrée à 3 projets de créations d'entreprise. La direction départementale de la jeunesse et des sports a par ailleurs engagé la constitution d'un réseau d'animateurs formés à l'accompagnement des projets de jeunes et dont les structures d'activité seront prochainement labellisées en « point d'appui Envie d'agir ».

40 « postes FONJEP » qui représentent une aide d'un montant unitaire et annuel de 7 200 € ont été affectés à des associations de jeunesse et d'éducation populaire, sur des projets triennaux. La direction départementale de la jeunesse et de sports a par ailleurs procédé à l'agrément « jeunesse et éducation populaire » de 60 associations, dont les deux tiers correspondaient à des renouvellements de demandes.



## 5.5 – La protection judiciaire de la jeunesse

S'appuyant sur la spécificité territoriale de la Seine-et-Marne et l'expansion démographique qui perdure en particulier sur les deux villes nouvelles de Marnes-la-Vallée et Melun-Sénart, la politique départementale a poursuivi en 2007 le repositionnement du secteur public tout en maintenant la diversité des offres du secteur associatif habilité.

Au regard des lois du 5 mars 2007 relatives à la protection de l'enfance et à la prévention de la délinquance, la politique départementale s'applique à recentrer son action éducative sur la prise en charge des mineurs délinquants.

Le renouvellement des habilitations des établissements et services du secteur associatif a été entamé cette année.

Le questionnaire concernant le développement durable devenu effectif en 2007, a permis d'établir un premier état des lieux des services du secteur public faisant apparaître la nécessité d'obtention de moyens supplémentaires pour la mise en conformité. Une information plus approfondie sur ce thème est encore nécessaire.

### DISPOSITIF MILIEU OUVERT

Au regard des listes d'attente des mesures de milieu ouvert, un développement des structures de prise en charge s'avérait nécessaire.

En septembre 2007, la création du centre d'action éducative de Sénart avec l'ouverture d'une unité à Lieusaint et le rattachement de l'U.E.M.O. de Roissy-en-Brie concrétise cette évolution du secteur public.

Quant au secteur associatif habilité fin 2007, le territoire d'intervention de l'association « Espoir » jusque là réduit au canton de Coulommiers, s'est élargi au canton de Provins (précédemment territoire couvert par l'A.D.S.E.A).

La compétence d'un même service sur les deux tribunaux de grande instance ne peut que faciliter la régulation des « mesures en attente » déjà en cours.

Au 31 décembre 2007, malgré ce développement des structures de prise en charge, 396 mesures restaient en attente.

**MESURES EN ATTENTE AU 31 DECEMBRE 2007**

		mesures civiles	mesures pénales	TOTAL
<b>JURIDICTION DE MELUN</b>	secteur public	75 (dont 45 investigations)	37	112
	secteur associatif habilité	90 (dont 15 investigations)	0	90
	<b>TOTAL</b>	<b>165</b>	<b>37</b>	<b>202</b>
<b>JURIDICTION DE MEAUX</b>	secteur public	16 (dont 8 investigations)	22	38
	secteur associatif habilité	49 (dont 7 investigations)	107	156
	<b>TOTAL</b>	<b>65</b>	<b>129</b>	<b>194</b>
<b>DEPARTEMENT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>166</b>	<b>396</b>

**L'activité au 31 décembre 2007 est la suivante :**

		mesures civiles	mesures pénales	TOTAL
<b>JURIDICTION DE MELUN</b>	secteur public	289	432	721
	secteur associatif habilité	835	95	930
	<b>TOTAL</b>	<b>1124</b>	<b>527</b>	<b>1651</b>
<b>JURIDICTION DE MEAUX</b>	secteur public	227	417	644
	secteur associatif habilité	829	131	960
	<b>TOTAL</b>	<b>1056</b>	<b>548</b>	<b>1604</b>
<b>DEPARTEMENT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2180</b>	<b>1075</b>	<b>3255</b>

On constate d'après ce tableau que l'activité des deux juridictions est du même ordre tant dans sa globalité que dans la répartition cadre civil /pénal

**DISPOSITIF INSERTION**

Au sein de nos unités d'action éducative et d'insertion du secteur public et de deux établissements relevant du secteur associatif habilité, les équipes éducatives sont chargées de proposer aux jeunes en grande difficulté des activités développant les compétences de base afin d'organiser une démarche d'insertion leur permettant de réintégrer les dispositifs de droit

commun et de s'inscrire dans une démarche de réussite.

Fin décembre 2007, l'ouverture de l'Unité d'Action Educative et d'Insertion de Chelles va conforter le Centre d'Action Educative d'Insertion 77 composé dorénavant de 4 unités réparties sur tout le département.

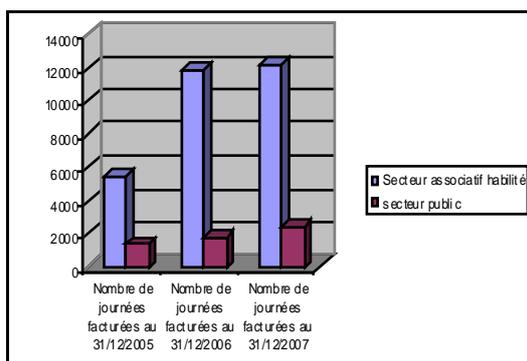
L'activité réalisée en 2007 tant dans le secteur public que dans le secteur associatif habilité est stable par rapport à l'an dernier. Il n'en demeure pas moins que le calcul des activités de jour demeure cette année encore un problème récurrent.

## OUVERTURE DE L'E.P.M. DE CHAUCONIN

### DISPOSITIF DE PLACEMENT JUDICIAIRE

La PJJ poursuit sa politique de développement des structures d'accueil de mineurs et jeunes majeurs en grandes difficultés, originaires de Seine-et-Marne.

L'accent a été notamment mis sur l'augmentation des capacités d'accueils des mineurs et jeunes majeurs seine-et-marnais ayant commis des infractions. L'habilitation de l'association SOS alternatives et insertion, le développement des places en hébergement individualisé ont largement contribué à approcher cet objectif.



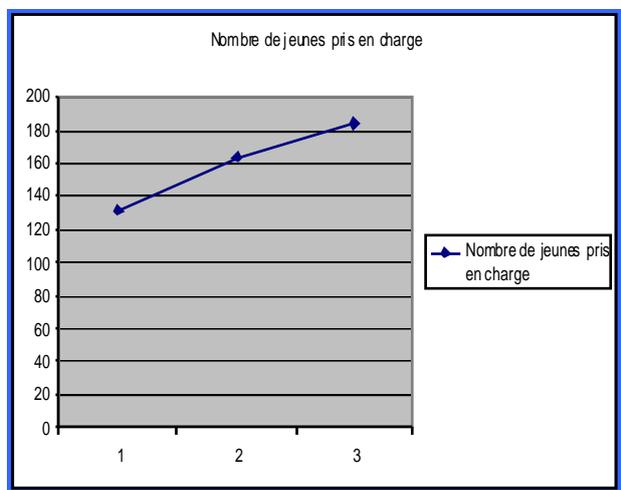
Prévue pour octobre 2008, l'ouverture de l'Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs nécessite une articulation entre le projet d'établissement pénitentiaire et le projet de service du Service Educatif de l'E.P.M. (S.E.E.P.M).

Trois instances de coordination ont été mises en place dès le mois d'octobre 2007.

Les projets d'implantation d'un second foyer de douze places dans la commune de Cesson ainsi que la construction d'un centre éducatif fermé à Combs la Ville, à l'horizon 2010 viendront compléter le dispositif.

Pour l'heure, et malgré ces développements, les réponses aux situations d'urgence, restent, à l'instar des autres départements franciliens, problématiques.

Nombre de journées de prise en charge de mineurs et jeunes majeurs dans le cadre pénal, dans le secteur associatif habilité et dans le secteur public de la PJJ de Seine-et-Marne



Nombre de jeunes ayant commis des infractions pris en charge à la Protection judiciaire de la jeunesse (secteur public et secteur associatif habilité) entre 2005 et 2007

## 6. La culture

### 6.1 - Préservation, enrichissement et promotion des patrimoines

#### 6.1.1 - Monuments historiques et « Villes et Pays d'art et d'histoire »

La Drac Ile de France intervient dans le secteur patrimonial à hauteur de 7 016 210 € en crédit de paiement tous titres confondus au vu de la richesse de la Seine-et-Marne en monuments historiques (soit 15,3 % du total régional).

Ce département reste également pilote en matière de ZPPAUP avec 16 zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, ainsi que 5 études en cours : Fontainebleau, La Ferté Gaucher, Bourron-Marlotte, Coupvray et Couilly-Pont-aux-Dames.

Certaines demandes de protection ont été présentées devant la commission régionale du patrimoine et des sites d'Ile-de-France : l'église de la commune de Saint-Germain-Laval, la restructuration du centre ville de St Pathus, l'extension de protection pour les communs construits à la Renaissance (1553-1556) du château de Noyen-sur-Seine.

Parmi les principales opérations de restauration programmées **en maîtrise d'ouvrage propriétaire** : la Collégiale Saint-Martin à Champeaux, l'église Saint-Rémi à Congis-sur-Thérouanne, la nef de l'église Saint-Vincent à Moussy-le-Neuf, la restauration du clocher et de la travée Sud de l'église Saint-Martin à Coulombs-en-Valois ainsi que la restauration de la salle capitulaire et de la salle médiévale attenante de l'église Saint-Ayoul à Provins.

**En maîtrise d'ouvrage Etat**, plusieurs chantiers de restauration ont été achevés : le domaine national de Champs sur Marne, le domaine national de Jossigny, ainsi que l'ancien Couvent des Capucins à Coulommiers. D'autres chantiers sont en cours : la cathédrale Saint-Etienne de Meaux, l'église Saint-Rémi à Montevrain, l'église de Vaudoy-en-Brie et l'église Saint-Eliphe à Rampillon.

Enfin, le département de Seine-et-Marne a été le premier département francilien à être doté du **label national « Villes et pays d'art et d'histoire »**. Les deux villes labellisées (Meaux et Noisiel) mènent des politiques très dynamiques pour la sensibilisation de leurs habitants à l'architecture et au patrimoine. Meaux a notamment accueilli les 17 et 18 octobre 2007, après avoir participé à son élaboration, un séminaire national sur les grands ensembles, organisé par la Direction de l'architecture et du patrimoine du ministère de la Culture et de la Communication.

#### 6.1.2 - Le livre et la lecture, les archives

Le soutien de la Drac s'est élevé à 45 000 € pour une première résidence d'écrivain à La Ferté-sous-Jouarre et la création d'un emploi de bibliothécaire à Héricy. Sont venues s'ajouter des interventions pour la restauration, la numérisation ou la valorisation du patrimoine écrit de bibliothèques (Meaux, Melun) et des actions en faveur du livre et de la lecture en milieu rural, actions conduites avec la Bibliothèque départementale de prêt (11 000 €). Enfin, 654 826 € de subvention au titre de la DGD-Bibliothèques ont été mobilisés pour des projets d'équipement à Meaux, Savigny-le-Temple et Serris ainsi qu'à Bois-le-Roi, Saint-Germain-Laval, Provins, Moissy-Cramayel et Torcy.

#### 6.2 - Les musées

Le département de Seine-et-Marne, qui compte 18 *musées de France* dont un musée national *le Château de Fontainebleau* et cinq musées départementaux, a reçu au titre des musées un montant total de subventions de 96 895 €.

Les projets aidés par la DRAC relèvent principalement de la politique d'exposition temporaire (40 300 €) et d'actions dans le domaine de la conservation-restauration : trois études de conservation préventive ont été subventionnées (13 500 €) pour les musées de Coulommiers, Melun et Savigny-le-Temple. Les musées départementaux de Barbizon et de Saint-Cyr-sur-Morin ont par ailleurs bénéficié de l'aide du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées, à parité avec la région, pour l'enrichissement de leurs collections (14 800 €).

Le château-musée municipal de Nemours a été réouvert en octobre 2007 à la suite de travaux de mise aux normes du bâtiment et d'aménagements muséographiques grâce à un soutien attentif, technique et financier, de la Drac (15 045 €). Le projet de création du musée de la Grande Guerre à Meaux a reçu l'appellation Musée de France (coût prévu : 18 M€ pour une construction de 600 m<sup>2</sup>).



Réouverture du musée de Nemours

### 6.3 - Le soutien à la création et à la diffusion

#### 6.3.1 - Le spectacle vivant : Théâtre, danse et musique

L'intervention de la DRAC Ile de France **en matière théâtrale** (2 518 900 €) se décline notamment par un soutien apporté aux deux scènes nationales, La Ferme du Buisson à Noisiel et la Coupole à Sénart, et à la scène conventionnée le Théâtre de Chelles ainsi qu'aux compagnies théâtrales ou des arts du cirque. En conséquence, outre les **6** compagnies conventionnées et les 3 compagnies aidées au titre de l'aide à la production, 4 compagnies dramatiques ont reçu son appui dans le cadre de leur implantation (Le Théâtre obligatoire à Coulommiers, Passeurs de mémoire à Nangis, le Théâtre de la Mezzanine à Lieusaint et la cie Babylone à Mitry-Mory) favorisant ainsi la présence artistique dans des communes moyennes.

Une partie du soutien de la DRAC aux actions mises en place en Seine-et-Marne **en faveur de la musique et de la danse** passe aussi par une aide aux équipements de diffusion et de création (notamment la Ferme du Buisson pour la danse contemporaine) ainsi qu'à l'association départementale ACT'ART 77 (48 583 €). En outre, la DRAC continue à accompagner le projet d'implantation du « Centre européen de musique de chambre » porté par Proquartet à Fontainebleau (630 880 €). Par ailleurs, elle a apporté son appui à des ensembles musicaux : l'ensemble de musique contemporaine FA 7 (65 000 €) pour ses actions de création et de diffusion notamment au château de Rentilly et dans le Pays de l'Orcq ; le quatuor Onyx

(30 000 €) pour une résidence départementale; le festival « *Les Après midi de St-Loup de Naud* » pour sa programmation baroque (10 000€); la résidence de formation d'Yves Rousseau renouvelée à Nangis (15 000€). Enfin, en ce qui concerne les musiques actuelles, l'intervention de la DRAC concerne en priorité le réseau territorial constitué de petits lieux de diffusion, *L'empreinte* et *File 7*, (respectivement 32 000 € et 38 000 €) ainsi que *L'espace Jacques Prévert* au titre du pôle ressource musiques traditionnelles en Seine-et-Marne (10 000 €).

#### 6.3.2 - Les arts plastiques

Un pôle de création contemporaine géographiquement concentré autour de Noisiel / Pontault-Combault / Chelles / Rentilly est en cours de consolidation. Fondé sur la phase nouvelle de développement qu'abordent les projets spécifiques et ambitieux des deux centres d'art de La Ferme du Buisson (90 000 €) avec l'arrivée de sa nouvelle directrice, et celui du CPIF (126 000 €) à Pontault-Combault, tourné vers la photographie et récemment vers la vidéo, ce pôle est conforté par les expositions et les résidences d'arts plastiques du parc culturel de Rentilly, par l'émergence d'un lieu d'art à Chelles et par l'implantation à Bussy-le-Châtel d'une antenne française de la galerie privée internationale Continua dans un ancien moulin réhabilité (10 000 m<sup>2</sup>).

La commande publique des églises de Chelles confiée au designer Martin Szekely, actuellement en cours de réalisation préfigure l'ouverture de l'espace d'art contemporain auquel la ville destine les lieux.

Plusieurs dossiers de 1% sont en cours ou achevés : le Centre européen de musique de chambre de Fontainebleau, le Centre national des archives contemporaines de Fontainebleau (lauréat Christophe Cuzin), la bibliothèque centrale de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée à Champs-sur-Marne, le collège Parc Frot de Meaux et l'école Georges Sand de Bussy-Saint-Georges.



Atelier de pratiques amateur encadré par la Cie Passeurs de mémoire de Dominique Lurcel en résidence à Nangis

### 6.3.3 - Cinéma, audiovisuel, multimédia

L'effort d'offrir aux seine-et-marnais l'accès à un équipement cinématographique de proximité et de qualité est maintenu : des projets d'agrandissement, de modernisation ou de construction font l'objet de négociations avec les collectivités locales et avec certains propriétaires d'équipement, notamment à Montreuil-Fault-Yonne, Fontainebleau, mais aussi dans le Nord-Est du département, sur un territoire comprenant Coulommiers, Provins, La Ferté Gaucher, La Ferté Million. Cet aménagement du territoire s'accompagne d'une mise en réseau des cinémas existant actuellement.

28 salles sur 32 ont obtenu le label « Art et Essai » dont certaines accueillent la seule manifestation cinématographique de Seine-et-Marne, « *l'enfant et le 7<sup>me</sup> art* », soutenue par la DRAC.

En ce qui concerne le multimédia, la DRAC apporte son soutien à l'Espace culturel multimédia de l'Astrolabe, médiathèque de Melun, en particulier pour le projet *Champ / Contrechamp*, base de données multimédia des lieux de Seine-et-Marne alimentée par les internautes du département.

Le budget total alloué à ces actions en 2007 s'élève à 33 000 €.

## 6.4 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

### 6.4.1 - Les politiques interministérielles : Education artistique et Culture à l'hôpital

Au titre de la politique conjointe avec le rectorat de Créteil en matière **d'éducation artistique**, la Drac soutient les actions mises en œuvre par les structures culturelles présentes sur le département pour un montant de 221 169 € dans le cadre notamment des dispositifs paritaires que sont les enseignements facultatifs (12 dans le département) en théâtre, danse et cinéma ainsi que les ateliers artistiques dans le secondaire. 111 240 € viennent soutenir des projets fédérateurs qui réunissent plusieurs établissements scolaires autour d'une structure culturelle

et/ou d'une thématique. Dans le domaine du cinéma, les principales actions s'articulent autour des dispositifs d'éducation au cinéma, « Ecole, collège et lycée au cinéma », qui ont permis à 16 195 élèves, 710 classes et 141 établissements scolaires de fréquenter 17 équipements cinématographiques ; 40 900 entrées ont été enregistrées.

Pour la deuxième année consécutive, la DRAC a soutenu des projets **Culture à l'hôpital** en partenariat avec l'Agence régionale de l'hospitalisation d'Ile-de-France, dans le cadre de la convention signée le 31 décembre 2004. En Seine-et-Marne, le jumelage entre la Coupole, scène nationale de Sénart et le Centre de réadaptation de Coubert a été reconduit pour 6 500€.

### 6.4.2 - L'enseignement spécialisé dans le domaine de la musique, de la danse et des arts plastiques

La convention relative à la mise en place du schéma départemental de développement des enseignements artistiques de musique, de danse et d'art dramatique portant transfert des crédits de l'Etat au département a été l'objet d'un accord avec le Conseil Général. Par ailleurs la DRAC intervient auprès du *Centre Didier Lockwood*, de l'*École nationale de musique et de danse* (CRD) du Val Maubuée à Noisiel – seul établissement d'enseignement contrôlé en Seine-et-Marne – et du syndicat intercommunal Couperin pour l'enseignement spécialisé et la formation continue.

### 6.4.3 - L'ouverture aux populations et le développement des pratiques amateurs

Les crédits de la DRAC affectés au développement des publics en 2007 dans le cadre notamment d'un aménagement territorial s'élèvent à 78 620 €. Ils sont entre autres destinés aux actions mises en œuvre en milieu rural (soutien aux scènes rurales à hauteur de 26 000 €) ou sur des territoires inscrits en politique de la ville (46 120 €)

## ***III - L'accompagnement du développement économique et de l'emploi et amélioration de l'offre de transports***

### **1. Soutenir les initiatives de création, d'implantation et de développement d'entreprises dans le département**

Outre les réunions trimestrielles d'échanges sur la conjoncture locale organisées par le préfet, des actions significatives ont été engagées notamment l'appui à la revitalisation du tissu économique du Sud Seine-et-Marne au sein du groupement d'intérêt public (GIP) créé à cet effet.

En 2007, le GIP a décidé d'aider financièrement 10 entreprises (dont 2 entreprises en création), pour des projets représentant 160 emplois.

Les services douaniers de Seine-et-Marne ont par ailleurs poursuivi l'aide et le conseil personnalisé aux entreprises en coordination étroite avec la CCI de Seine- et-Mame.

6 réunions d'informations générales ont été organisées auprès d'entreprises de commerce international à Champs sur Marne, Melun et Meaux.

8 séances de formation ont été mises en oeuvre pour l'appropriation de Delt@ auprès des opérateurs à Marne la Vallée et Melun.

La douane a assuré une permanence par quinzaine à la CCI pour aider les créateurs d'entreprises.

Un stand douane a été ouvert lors des forums métiers et emploi qui se sont tenus à Lognes.

Enfin lors de la visite du parlement européen organisé par la CCI une rencontre a pu se tenir avec l'eurodéputée Mme Fourtou rapporteur du projet de code des douanes communautaire.

#### **1.1 - La détection et le traitement des difficultés des entreprises**

Dans ce domaine, pendant l'année 2007, la Commission des Chefs des Services Financiers (CCSF) qui comprend désormais en son sein le groupement des ASSEDIC de la région parisienne, a accompagné 24 entreprises en butte à des difficultés de paiement des créances publiques.

Au total, c'est 27 entreprises, représentant 994 salariés, qui bénéficient d'un plan auprès de la CCSF de Seine-et-Marne.

Pour améliorer la connaissance de la Commission par les professionnels de l'entreprise, compte tenu notamment des nouvelles missions qui sont confiées à celles-ci (possibilité de remise de dettes), des actions de communication ont été menées envers les administrateurs et les

mandataires judiciaires, les experts comptables et les chambres consulaires.

#### **1.2 - L'accompagnement des pôles de compétitivité**

La DRIRE a financé les structures de gouvernance des pôles de compétitivité franciliens, aux côtés notamment du Conseil régional, et des Conseils généraux. En tant qu'interlocuteur privilégié des pôles de l'État, la DRIRE a animé les commissions des financeurs. La DRIRE a par ailleurs largement contribué à l'élaboration des demandes de labellisation des pôles Astech et Finance Innovation.

S'agissant du pôle Advancity (Ville et Mobilité Durable), la DRIRE soutient la gouvernance de ce pôle. Le plan d'actions de l'association s'élève à 927 200 € pour l'année 2007. La DRIRE a proposé un accompagnement de 229 500 € sur les crédits de politique industrielle et de 149 400 € au titre du FNADT, soit 379 k€ pour le compte de l'État (près de 41 % du budget total).

#### **1.3 - L'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques**

##### ***Etude sur l'industrie en Ile-de-France***

La DRIRE a élaboré la 2<sup>ème</sup> édition des "Enjeux et défis de l'industrie en Ile-de-France". Cette étude couvre plusieurs filières industrielles et vise à éclairer les pistes d'actions qui contribueront à améliorer la compétitivité du tissu industriel francilien. La DRIRE, en collaboration avec les autres acteurs du développement économique régional, vise in fine la mise en oeuvre de ces actions, filière par filière.

Ainsi, le plan filière mécanique, lancé fin 2007, avec un budget de près de 7,7 M€ sur 5 ans, a pour objectif de proposer des réponses cohérentes aux problématiques rencontrées par la filière mécanique francilienne. La DRIRE et la région Ile-de-France soutiendront ce plan à hauteur de 4,4 M€. Celui-ci comporte des actions de valorisation de la filière (organisation d'une convention d'affaires annuelle, rencontres entre PME et donneurs d'ordres), un accompagnement du développement des PME par le biais d'aides à la réflexion stratégique, à la veille technologique et à l'intelligence économique, mais aussi à la gestion prévisionnelle des compétences, à

l'appui au développement international ou encore à l'optimisation de la performance industrielle.

De plus et à la suite de la réunion régionale à DRANCY le 17 octobre dernier relative la déclinaison Ile de France du Grenelle de l'Environnement, la DRIRE a lancé une monographie sur les éco-industries dans la région, sur le modèle de l'étude « Enjeux et défis de l'industrie » dans la région réalisée en 2007 sur un certain nombre de secteurs industriels.

Le 25 septembre 2007, les analyses élaborées par la DRIRE pour les secteurs de la mécanique, de l'aéronautique et de la défense ont été présentés à Savigny-Le-Temple en présence d'une vingtaine de partenaires. Un débat a eu lieu sur chaque secteur, permettant ainsi une mise en perspective de la problématique francilienne vis-à-vis de certains autres pays européens. Un consensus entre les partenaires présents a émergé vis-à-vis des principales pistes d'actions proposées par la DRIRE. Le 19 décembre cette action a été renouvelée sur le secteur de l'aéronautique à la CCI 77 lors de la Commission internationale au cours de laquelle le pôle Astech a été présenté.

Au titre de ces activités, la DRIRE a procédé à 102 visites d'entreprises et initié quatre nouvelles actions collectives associant 75 Petites et Moyennes Entreprises de Seine-et-Marne.

La mise en concurrence des administrations douanières au sein de l'Union européenne impose la rénovation des processus de dédouanement: dématérialisation et rapidité sont au coeur du projet français pour mieux répondre aux besoins des entreprises et développer l'emploi en fixant la chaîne logistique sur les plate-formes nationales.

Le **projet DELT@** s'inscrit pleinement dans cette perspective en basant les formalités de dédouanement sur des échanges de données via Internet et en supprimant les dossiers papier.

Ayant démarré au cours de l'été, le nouveau système accueillait 60 % des opérateurs fin décembre (soit 2 000/opérations mois).

## 2. L'agriculture

Six mille cinq cents Seine-et-Marnais (exploitants, employés, aides familiaux) travaillent dans 2500 exploitations agricoles, majoritairement orientées vers la production de céréales et de betteraves : 1,5 millions de tonnes de céréales et 1,9 millions de tonnes de betteraves sont ainsi produites chaque année. Ces résultats sont tout à fait comparables à ceux des départements agricoles voisins (Mame, Aisne, Aube...) et notre département joue un rôle essentiel dans l'approvisionnement des parisiens.

Dans ce secteur économique, la DDAF :

- Représente l'Etat dans les nombreuses structures et instances liées à l'agriculture : commission départementale d'orientation agricole, Chambre d'agriculture, SAFER...
- Met en œuvre la politique agricole nationale et ses adaptations locales pour adapter les pratiques des agriculteurs aux enjeux du département, avec une action plus particulière dans la lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole, la gestion de l'eau d'irrigation et le maintien de la biodiversité ;
- Instruit les aides communautaires et nationales destinées à l'agriculture : aides à la surface ou liées à la production, aides à l'installation de jeunes agriculteurs, aides à la modernisation, aides à caractère agro-environnemental ;
- Coordonne les contrôles effectués au titre de la réglementation ou de la conditionnalité des aides.

Les aides	Nombre de dossiers instruits en 2007	Montant des aides (€)
Aides à la surface et à la production	2503	17 416 000
Aides à l'installation	32	364 000
Aides à la modernisation	7 PMBE	93 000
Aides à caractère agro-environnemental	39 PVE 22 MAE 53 PMPOA 2 CAB 59 AAR	120 000 1 675 000* 236 000 17 000 59 000

Les contrôles et autorisations	Nombre de contrôles effectués
Contrôles réglementation ou conditionnalité des aides	191
Demandes d'autorisations d'exploiter et d'agrandissement	174
Contrôles inspection du travail en agriculture	426

Décomposition des contrôles effectués :

Phytosanitaire : 25
MAE, CTE, CAD : 56
Autres : 15
Nitrate : 60
Surface : 18
Bien être animal : 17

PMBE : Plan de modernisation des bâtiments d'élevage

PVE : Plan végétal pour l'environnement

MAE : Mesure agro-environnementale

PMPOA : Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole

CAB : Conversion à l'agriculture biologique

CAR : Aide à l'agriculture raisonnée

Montant des aides :

- montant annuel pour aide à la surface et à la production
- montant total accordé pour les autres

\* MAE : dont 486 400 apportés par l'Etat et 167 500 par l'UE



Aide à la construction de bâtiments permettant de moderniser l'élevage et de répondre aux exigences environnementales de stations de traitement de l'eau potable.

### 3. L'appui aux démarches partenariales et territorialisées

#### **La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).**

Ce dispositif d'aide au conseil aux PME de moins de 250 salariés a été orienté pour l'année 2007 sur la mise en œuvre d'un plan d'action dans le cadre de conventions interentreprises et de conventions individuelles. 22 conventions ont été signées pour l'année 2007, avec soit des organismes professionnels soit des chambres consulaires soit des entreprises. Ce dispositif permet la prise en charge des coûts externes de prestations de conseil supportées par les entreprises pour l'élaboration d'un plan de GPEC, sans excéder 50 % du coût d'intervention du consultant.

Ces différents plans d'action ont eu pour objectif de les accompagner dans leur démarche d'anticipation des besoins en ressources humaines, de problèmes de recrutement, de leur permettre de faire face à un problème de pyramide des âges, de développer les mobilités professionnelles de leurs salariés, de construire un plan de formation adapté à leurs besoins, de les accompagner dans leur démarche de changement de

l'organisation du travail et d'anticiper les mutations économiques.

Ce dispositif permet de faire de l'aide au conseil pour la GPEC, un levier d'action au service d'un emploi de qualité et des pratiques d'anticipation dans la gestion des ressources humaines, afin de mieux répondre aux défis économiques auxquels ces entreprises doivent faire face.

### 4. L'amélioration des déplacements

La réorganisation des services de la DDE et le transfert de ses missions aussi bien en matière de gestion des routes nationales que celles pour le compte du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) ont repositionné les activités dans le domaine des déplacements dans une optique exclusive d'aménagement du territoire.

Dans ce nouveau contexte, plusieurs actions ont été engagées en 2007 : développement d'un observatoire départemental des déplacements, mise en œuvre d'une veille technique et réglementaire sur l'ensemble des différents modes de transport, organisation d'une journée de sensibilisation et de promotion des modes de transports alternatifs dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité.

La DDE reste également mobilisée dans l'accompagnement et le suivi des opérations prévues dans le cadre du plan



de déplacement urbain d'Ile-de-France (PDUIF). A ce titre, le montant total de subventions allouées en 2007 par l'Etat s'est élevé à 960 000 €.

Enfin, la DDE a continué d'assurer l'accompagnement, auprès des 150 organisateurs locaux, de la gestion des circuits spéciaux scolaires dans l'attente de la reprise de cette mission par le STIF.

## IV - Préserver l'environnement dans le cadre du développement durable

### 1. L'eau : enjeu central de la politique environnementale de l'Etat dans le département

Compte tenu des enjeux qui sont liés à l'eau, tant pour les Seine-et-Marnais que pour les franciliens approvisionnés à partir de la Seine-et-Marne, l'Etat joue pleinement son rôle dans ce secteur et assume ses prérogatives aux côtés des collectivités locales.



Installation de stations de traitement de l'eau potable



Construction et mise au norme de stations d'épuration

#### La DDAF77 : animation des politiques et rôle régalien

- ▶ **Participe** à la conception et à la mise en œuvre des documents d'orientation de la politique de l'eau : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Seine-Normandie (SDAGE), quatre schémas de gestion et de gestion des eaux (SAGE)
- ▶ **Co anime** la mise en œuvre du **Plan départemental de l'eau (PDE)**, qui s'impose désormais comme le document de référence et d'orientation pour l'ensemble des acteurs de l'eau dans le département.
  - ▶ *La première réunion du comité de suivi du PDE s'est tenue le 22 octobre 2007 et a permis de prendre la mesure de l'état d'avancement des actions retenues au titre du PDE depuis sa signature en septembre 2006.*
- ▶ **Coordonne** l'action de l'Etat au sein de la Mission interservices de l'eau, dont la direction est confiée à la DDAF et joue le rôle de guichet unique de police de l'eau.
  - ▶ *Quatre groupes de travail portant sur des sujets stratégiques se sont régulièrement réunis en 2007 : assainissement, recensement des digues et des barrages, détermination des captages prioritaires, révision du SDAGE.*
- ▶ **Instruit** les dossiers lois sur l'eau.
  - ▶ *En 2007, 90 dossiers concernant des prélèvements dans les nappes ou en rivière, des rejets ou des opérations ayant un impact sur le milieu aquatique, soumis à déclaration ou à autorisation ont été instruits.*

Dossiers lois sur l'eau déposés en 2007	Déclarations	Autorisations	Total
Prélèvements	8	25	33
Rejets	30	13	43
Impacts	5	9	14

L'application de la directive ERU :  
 La Seine-et-Marne souffre d'un retard important dans la mise en conformité des systèmes d'assainissement collectif imposée par la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines (DERU).  
 Considérée comme une priorité nationale, le Préfet a mis en œuvre début 2007 un plan d'actions utilisant l'ensemble des outils réglementaires et financiers pour mettre en conformité dans les délais les plus courts techniquement les 16 stations traitant plus de 2000 équivalent habitants non conformes.

## Appuyer les collectivités locales

La DDAF, dans le cadre de sa mission d'ingénierie publique, soutient les collectivités locales du département dans leurs travaux d'amélioration de la desserte en eau des populations ou de mise en conformité des réseaux d'assainissement. Elle apporte également un appui en matière de gestion de services publics communaux ou intercommunaux d'eau et d'assainissement.

► Plus de 200 missions d'appui aux collectivités locales sont ainsi assurées par la DDAF dont 48 nouvelles contractualisées en 2007.

Missions en cours	Appui à la maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	Total
Eau	25	88	113
Assainissement	19	31	50
Gestion de services publics	39		39

## Lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole

Mise en place de bandes enherbées le long des cours d'eau pour lutter contre les pollutions d'origine agricole



Elle concerne les agriculteurs, pour lesquels la DDAF assure :

- **Le contrôle** du respect de pratiques limitant les pollutions contre les nitrates : 60 contrôles ont été effectués au titre de la directive nitrate en 2007.
- **L'instruction** de demandes d'aides spécifiquement orientées vers la réduction des pollutions par les pesticides (voir également - accompagner le développement économique et l'emploi - agriculture)

- 49 dossiers ont été instruits au titre du plan végétal pour l'environnement (installation d'aires de remplissage de pulvérisateurs et de bac de rétention dans les locaux de stockages phytosanitaires), permettant de lutter contre les pollutions accidentelles
- 22 agriculteurs ont souscrit à la mesure agro-environnementale « eau » qui s'adresse aux agriculteurs volontaires des territoires prioritaires du PDE (Ancoeur, Voulzie, Gatinais, Petit Morin, Yerres) s'engageant à diminuer leurs épandages de pesticides. La mesure comprend une aide au diagnostic d'exploitation, de la formation et du conseil ainsi qu'une subvention pour un montant engagé de 1 675 000 €
- 53 dossiers d'aide au titre du programme de maîtrise des pollutions d'origine animale sont en instruction

► La principale innovation en 2007 est la mise en place d'un **réseau de conseil environnemental** qui regroupe l'ensemble des acteurs du conseil agricole Seine-et-Marnais (coopératives, conseillers indépendants, centres de gestion, Chambre d'agriculture) autour de la promotion de pratiques agricoles économes en intrants et peu polluantes. La Chambre d'agriculture assure l'animation de ce réseau qui doit progressivement se mettre en place au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2008.

L'établissement de la liste des sites industriels prioritaires qui, au regard des enjeux environnementaux, nécessitent une vigilance renforcée de l'inspection des installations classées de la DRIRE, a été actualisée en 2007 et comporte 41 établissements dont 22 sur la problématique « eau ». Ces établissements sont inspectés au moins une fois par an.

La campagne de recherche et de réduction des substances dangereuses dans l'eau par les installations classées (30 établissements en Seine-et-Marne) a fait l'objet d'une synthèse publiée en novembre 2007. Cette synthèse est disponible à l'adresse Internet :

[http://www.ile-de-France.drire.gouv.fr/environnement/eau/eau\\_1.htm#RSDE](http://www.ile-de-France.drire.gouv.fr/environnement/eau/eau_1.htm#RSDE)

La réduction des pollutions par les ateliers de traitement de surface vise plus particulièrement les 43 établissements soumis à autorisation recensés en Seine-et-Marne. Une réunion de sensibilisation réunissant 20 entreprises de Seine-et-Marne a été organisée par la DRIRE au groupe de subdivisions le 27 septembre dernier avec l'Agence de bassin Seine-Normandie. L'un des objectifs affiché est la diminution des consommations d'eau à moins de 8l/m<sup>2</sup> de surface traitée par intégration des meilleures technologies disponibles. 7 établissements n'ont plus de rejets d'eau résiduaire industrielle.

La mise en œuvre d'actions structurelles de renforcement des réductions des consommations d'eau (économie pérenne de plus de 4000m<sup>3</sup>/j par rapport à 2004) par les industriels constitue un axe de travail important pour la DRIRE en Seine-et-Marne. La maîtrise des consommations d'eau par les industriels fait en particulier l'objet d'études spécifiques pour les industriels de la zone de Grandpuits. La réduction des prélèvements industriels d'eau en cas de sécheresse concerne 25 établissements (3 établissements « gros » consommateurs d'eau ont été fermés depuis 2005) qui ont des prélèvements importants ou des rejets dans un milieu sensible.

Ainsi par exemple, la société SILEC CABLE à Montereau-Fault-Yonne est parvenue à réduire de moitié sa consommation d'eau prélevée en nappe par rapport à 1997 alors que dans le même temps sa production a progressé de plus de 10%. L'économie d'eau réalisée est de plus de 2 millions de m<sup>3</sup>. Cette société emploie 1200 personnes et est spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de câbles et de matériel de raccordements

pour le transport d'énergie et d'informations. De nouveaux objectifs ont été définis pour 2008 permettant une économie supplémentaire de plus de 500 000m<sup>3</sup>.

Dans ce cadre également, la société WILLIAM SAURIN à Saint-Thibault-des-Vignes dont l'activité est la fabrication de produits alimentaires en conserve, a diminué ses consommations de 20% par rapport à 2004 soit une économie de 1,5 m<sup>3</sup> d'eau par tonne de produits fabriqués.

Les déclarations de rejets 2006 de ces établissements avec d'autres (152 établissements industriels concernés au total en Seine-et-Marne) sont disponibles après validation sur le site du registre français des émissions polluantes à l'adresse :

<http://www.pollutionsindustrielles.ecologie.gouv.fr/IREP/index.php>



Contrôle de la police de l'eau

## 2. Veiller à l'aménagement durable des territoires

L'année 2007 a vu se poursuivre la démarche d'élaboration du futur Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), document d'aménagement et d'urbanisme du territoire régional francilien à long terme.

Les différents services de la DDE ont pu, par leur connaissance particulière du territoire seine-et-marnais, contribuer à l'ensemble des réflexions menées. La DDE a notamment formalisé, en collaboration avec l'ensemble des services de l'Etat, l'avis du Préfet sur le projet arrêté le 15 février 2007 par le Conseil Régional d'Ile-de-France.

Afin de contribuer à l'aménagement durable des territoires, plusieurs réflexions ont été engagées par les services de la DDE. Une étude sur la densité et les formes urbaines d'habitat observées en Seine-et-Marne depuis 15 ans a permis de sensibiliser les élus vis-à-vis des problématiques d'étalement urbain et de consommation d'espace. Par ailleurs, une réflexion visant à améliorer la prise en compte du développement durable dans les projets de développement de surfaces commerciales a été engagée, en collaboration avec la direction départementale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes, le conseil général et la chambre de commerce et d'industrie.

### 2.1 - Urbanisme

#### 2.1.1 - PLU et SCOT

Dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme, 44 avis de l'Etat ont été rédigés et proposés à la signature du Préfet : 43 pour des PLU, 1 pour le SCOT de la Brie-Boisée. Ces avis intègrent notamment une analyse relative à la consommation de l'espace (ouverture à l'urbanisation) au regard des schémas directeurs et de la protection des espaces naturels.

En 2007, 232 documents d'urbanisme ont été reçus au bureau du droit de l'urbanisme. 218 concernaient les PLU et ont nécessité un contrôle de légalité (pour 175) ou un avis de l'Etat (pour 43). 20% des contrôles se sont traduits par une lettre d'observation. 16 porter à connaissance ont été réalisés en 2007.

#### 2.1.2 - Autorisations d'urbanisme

Dans les communes qui ne disposent pas de plan d'occupation des sols ou de plan local d'urbanisme approuvé ainsi que dans les communes situées en ville nouvelle de Marne-la-Vallée et Sénart, les certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, sont délivrés au nom de l'Etat. Environ 4000 actes sont instruits par les subdivisions aménagement, urbanisme et droit des sols de la DDE.

Dans le cadre du contrôle de légalité, les services de l'Etat veillent à ce que les marchés publics répondent aux exigences de l'article 5-I du code

des marchés qui impose au pouvoir adjudicateur une obligation de s'interroger sur la définition de ses besoins eu égard à des objectifs de développement durable. Dans la mesure où il s'agit d'une obligation imposée par le code, le pouvoir adjudicateur doit être en mesure de justifier à tout moment, à l'égard des organismes de contrôle du marché, de son impossibilité de prendre en compte de tels objectifs de développement durable.

### 2.2 - Lutter contre les nuisances et favoriser la valorisation des déchets

En matière de lutte contre les nuisances sonores, le comité départemental de suivi de l'observatoire du bruit et de l'élaboration des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement s'est réuni le 23 novembre sous la présidence du préfet de Seine-et-Marne. Ce comité a pour rôle de fédérer l'ensemble des acteurs concernés par la lutte contre le bruit dans l'environnement, et notamment les autorités compétentes pour l'élaboration des cartes de bruit, dans un premier temps, et des plans de prévention du bruit dans un deuxième temps.

Par ailleurs, en 2007 a vu le jour une nouvelle réglementation concernant le stockage des déchets inertes. Le préfet de Seine-et-Marne a délégué à la DDE l'instruction des demandes d'autorisation pour exploiter une installation de stockage de déchets inertes. L'exploitation de ce type d'installation, antérieurement autorisée par l'autorité compétente pour délivrer les autorisations des installations et travaux divers (ancien article L.442-1 du code de l'urbanisme), est désormais réglementée par le code de l'environnement et donne lieu à un arrêté préfectoral. Les déchets inertes qui y sont stockés sont issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics. En 2007, 15 dossiers de demandes d'autorisation d'exploiter ont été déposés, et 4 autorisations ont pu être délivrées.

### 2.3 - Energies renouvelables et changement climatique

La DRIRE a poursuivi son action dans le cadre de la mise en œuvre par la France des actions découlant de ses engagements au titre du protocole de Kyoto. Le processus de vérification des déclarations d'émissions de dioxyde de carbone (CO2) des exploitants soumis au plan national d'affectation des quotas (PNAQ) de gaz à effet de serre a concerné 25 établissements en Seine-et-Marne, issus de secteurs d'activité tels que la production d'électricité ou de chaleur. Les résultats 2006 sont disponibles à l'adresse électronique:

<http://www.pollutionsindustrielles.ecologie.gouv.fr/IREP/index.php>

La DRIRE Ile de France instruit les demandes de certificat d'économie d'énergie qui est une mesure phare de la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique.

Au plan national, les entreprises "obligées" doivent économiser d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2009, 54 milliards de kWh cumulés actualisés (kWh cumac) : soit sur leurs propres installations, soit en incitant leurs clients à les réaliser. En cas de non-respect de cette obligation, ils devront acheter les certificats manquants sur le marché ou payer une pénalité de deux centimes d'€ par kWh manquant.

Pour les 7 entreprises qui vendent de l'énergie et dont le siège social est situé en Seine-et-Marne cet objectif s'élève à un peu plus de 8 millions de kWh cumac. De plus 21 opérations sont recensées dans le 77 au 31 décembre 2007 (par des obligés dont le siège social n'est pas en Seine-et-Marne) qui correspondent à un montant total d'économies réalisées de 189 MkWh cumac .

La DRIRE a instruit la première demande en Ile de France de zone de développement de l'éolien (ZDE) sur les communes de Gironville et Mondreville en Seine-et-Marne et Sceaux-du-Gâtinais (45) pour un projet représentant une puissance de 60 MW. 3 autres demandes de création de ZDE sont en cours .

Dans l'exercice de ces missions, le groupe de subdivisions a mené notamment les actions suivantes :

- contrôle des 14 établissements industriels à risques qui relève du seuil haut de la directive Seveso 2 ;
- réalisation de 349 inspections et fait procéder à une centaine de contrôles inopinés ;
- proposition de 83 arrêtés de prescriptions complémentaires ;
- étude de 42 dossiers de demande d'autorisation d'installations nouvelles ou d'extension d'installations existantes ;
- proposition de 119 arrêtés de mise en demeure ou de sanctions administratives ;
- établissement de 28 procès-verbaux d'infraction.

### L'éolien en Seine-et-Marne

Le département de la Seine-et-Marne est concerné par des projets qui se développent plutôt aux franges des communes. En 2007, un complément au guide méthodologique relatif au développement de l'éolien dans la Seine-et-Marne a été réalisé.

### 2.4 - Gestion du sol et du sous-sol

La DRIRE poursuit un double objectif, pour une gestion durable des ressources du sous-sol :

- elle permet l'accès aux ressources du sous-sol (matériaux, pétrole, géothermie, eaux souterraines) en veillant à une exploitation optimale et écologiquement responsable des gisements et en participant à l'élaboration de schémas directeurs ;
- elle contrôle les conditions d'exploitation des carrières (70 carrières en exploitation en Seine-et-Marne), des stockages souterrains de gaz dont

celui de Gemigny-sous-Coulombs et des forages pétroliers (110 en Seine-et-Marne) ou géothermiques (8 doublets en Seine-et-Marne), afin d'assurer la sécurité et la santé des personnes ainsi que la protection de l'environnement.

En partenariat entre la profession, l'IAURIF et la DRIRE, une brochure relative aux minéraux et matériaux industriels en Ile de France a été élaborée. Cette brochure est disponible sur le site internet de la DRIRE à l'adresse:

<http://www.ile-de-france.drire.gouv.fr/ssol/carrieres/panora07redui.pdf>.

Cette brochure présente l'ensemble des données disponibles sur la filière des matériaux industriels. Au moment où se débattent l'aménagement et le développement de la région pour les prochaines décennies, ce document peut être une source d'informations utiles aux décideurs afin que leurs choix prennent en compte les enjeux liés à ces ressources et en permettent une exploitation raisonnée.

Dans le même esprit, la brochure relative au panorama régional de granulats de 2004 également disponible sur le site internet de la DRIRE, est en cours de réactualisation.

### Le bilan d'activité 2007 dans le domaine des carrières se présente comme suit en Seine-et-Marne

Arrêtés d'autorisation	10
Mises en demeure	1
Autres actes administratifs	17
Procès-verbaux	0
Inspections	39

Ainsi, au 31 décembre 2007, la surface des carrières autorisées était de 4 400 ha et le cumul des surfaces réaménagées depuis 1990 portait sur 5 000 ha.

### 2.5 - Protection des sites et des paysages remarquables

L'année 2007 a été marquée par le classement de la vallée du Grand-Morin (décret du 28 mars 2007).



Site classé du Grand Morin  
Source photothèque DIREN

La DIREN a par ailleurs participé à la réalisation de l'atlas des paysages de la Seine-et-Marne menée par le Conseil Général.

### 2.5.1 - Natura 2000

L'extension du réseau Natura 2000 s'est poursuivie en Seine-et-Marne avec la désignation de trois nouvelles zones de protection spéciales au titre de la directive oiseaux (ZPS des Boucles de la Marne, de la Bassée et des plaines adjacentes et des étangs et forêts de Villefermoy) et de 6 nouveaux sites au titre de la directive Habitats sans compter l'extension du site de La Bassée.

### 2.5.2 - Agenda 21

En application de la stratégie nationale de développement durable, la DIREN a apporté une aide méthodologique et financière à l'élaboration de l'agenda 21 départemental signé en 2007.

### 3. Faire émerger les projets de territoires et favoriser l'intercommunalité (annexe 5 - carte intercommunalité)

#### L'EMERGENCE DE L'INTERCOMMUNALITE

##### Bilan

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, avec 3 Syndicats d'agglomération nouvelle, 3 communautés d'agglomération et 33 communautés de communes, plus de 73% des communes du département sont intégrées à des EPCI à fiscalité propre (376 communes sur un total de 514) regroupant ainsi plus de 77% de la population seine-et-marnaise.

En terme de fiscalité :

8 communautés de communes ont opté pour la taxe professionnelle unique, 7 sont éligibles à la dotation globale de fonctionnement bonifiée (entre Seine et Forêt, le Pays Créçois, la Gerbe, le Provinois, Fontainebleau Avon Moret Seine et Loing, Marne et Chantereine).

3 communautés de communes ont opté pour la taxe professionnelle de zone (Val Bréon, la Plaine de France, CC de la Goële et du Multien)

1 communauté de communes a opté pour la fiscalité mixte (la Gerbe)

Les autres communautés de communes perçoivent la fiscalité additionnelle.

##### Evolutions et perspectives

##### Le schéma départemental d'orientation de l'intercommunalité

Dans sa séance du 20 février 2007, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale a validé le schéma d'orientation de l'intercommunalité élaboré par un groupe de travail composé en son sein.

Ce document peut être consulté sur le lien suivant :

[http://www.seine-et-marne.pref.gouv.fr/sections/actualites/dossier\\_du\\_mois/schma\\_dorientation/view](http://www.seine-et-marne.pref.gouv.fr/sections/actualites/dossier_du_mois/schma_dorientation/view)

Ce schéma prévoit :

- un scénario à long terme aboutissant à une hypothèse de couverture complète du territoire départemental par des regroupements communaux avec un passage de 39 intercommunalités actuelles à 31 intercommunalités proposées.
- un scénario à moyen terme impliquant des perspectives de fusions de communautés et l'intégration d'un certain nombre de communes isolées dans des intercommunalités existantes et éventuellement reconfigurées.

Il a reçu en 2007 un début d'exécution avec l'adhésion de 3 communes à des EPCI, Crisenoy et Maincy ayant adhéré à la communauté de communes de la Région du Châtelet en Brie et Lesches à la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire.

La rationalisation des périmètres des syndicats de communes.

En ce qui concerne l'intercommunalité de service, l'activité a porté sur la rationalisation des périmètres des syndicats intercommunaux.

4 syndicats à vocation unique qui regroupaient 9 communes ont été dissous.

En matière d'électrification rurale, et sous l'impulsion de l'article 33 de la loi du 7 décembre 2006 sur le secteur de l'énergie qui prévoit la création d'un établissement public de coopération intercommunale unique couvrant au moins l'ensemble du département, un rapprochement des 16 syndicats d'électrification rurale est en cours. Il a été créé le Syndicat Intercommunal des Energies de Seine-et-Marne dont les compétences lui confèrent vocation départementale ; 8 syndicats primaires y ont adhéré, les 8 syndicats restant ont mutualisé leurs moyens dans l'attente de leur intégration à la structure départementale.

En matière d'eau potable, une simplification du paysage intercommunal intégrant l'ensemble des contraintes techniques est également à l'étude.

Pour les autres domaines, la dissolution des petits syndicats à vocation unique est souvent liée à l'intégration des compétences par les intercommunalités à fiscalité propre.

*Un outil précieux sur l'intercommunalité au service de tous sur le site BANATIC*

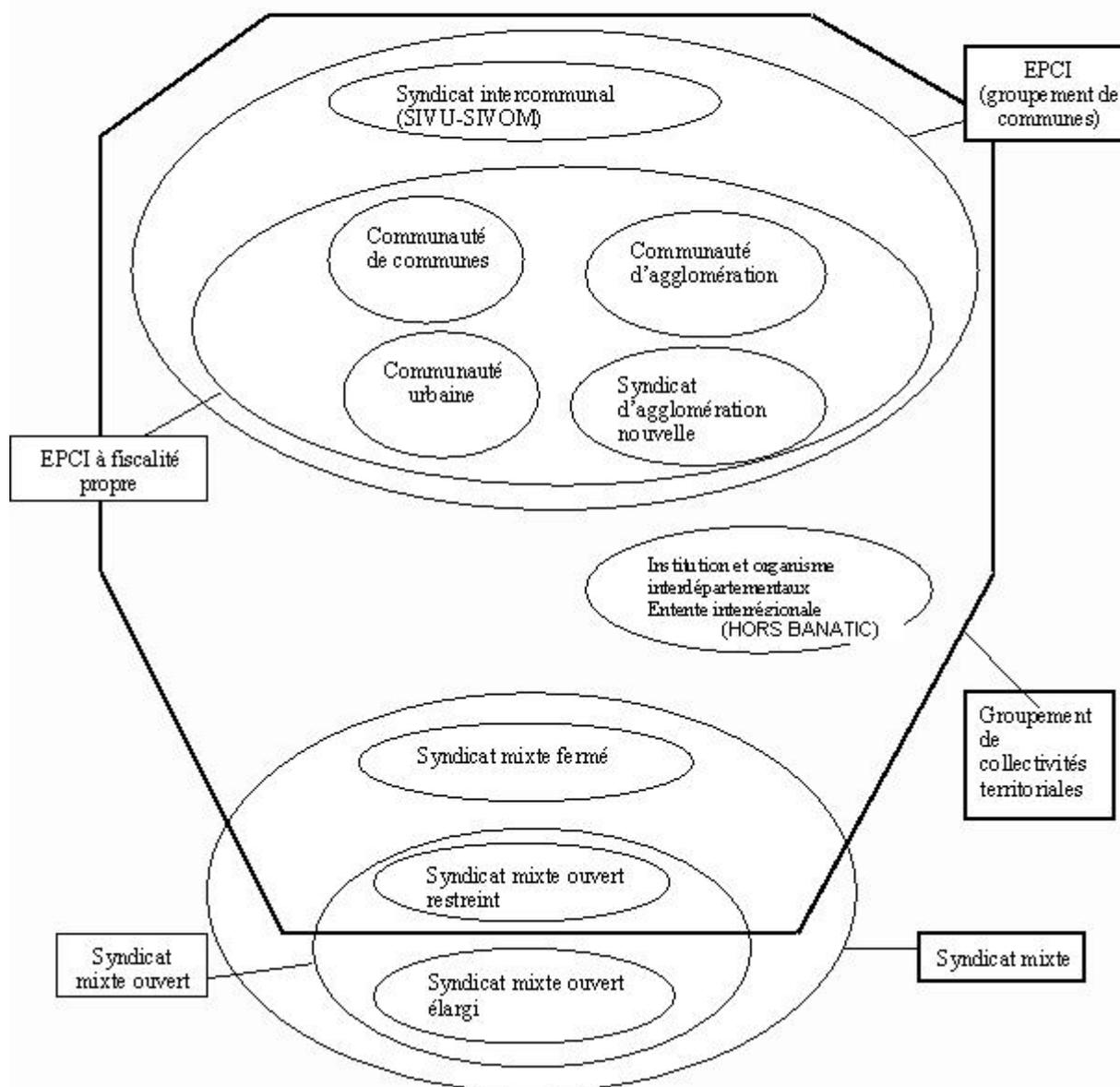
<http://www.banatic.interieur.gouv.fr/Banatic2/>



**BANATIC** est une Base Nationale d'informations sur l'InterCommunalité en France. L'intercommunalité regroupe tous les groupements de collectivités territoriales, qu'ils soient à fiscalité propre : Communauté Urbaine (CU), Communauté d'Agglomération (CA), Communauté de Communes (CC), Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN), ou sans fiscalité propre : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU), Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM), Syndicat Mixte fermé (SM fermé), Syndicat Mixte ouvert (SM ouvert). BANATIC met à disposition des informations sur tous les groupements de collectivités territoriales portant sur leur périmètre, leur mode d'organisation et de financement ainsi que leurs compétences.

## Etablissements publics de coopération locale

Notion de groupement



## V - Moderniser l'administration territoriale de l'Etat

### 1. Les démarches d'amélioration du service rendu aux usagers

#### 1.1 - Un plus grand nombre de services certifiés

Les vertus des démarches qualité séduisent de plus en plus les administrations. La direction des Services Fiscaux (DSF) de Seine-et-Marne s'est engagée dans la certification de l'hôtel des impôts de Roissy dès 2005. Service pionnier dans le département en matière d'amélioration de la qualité de service, cette direction a été rejointe en 2007 par la DRIRE Ile-de-France, la préfecture de Seine-et-Marne et la sous-préfecture de Torcy.

En effet, la DRIRE vient de recevoir de MODY, organisme certificateur, la norme qualité ISO 9001. Cette norme est un standard en matière de management de la qualité reconnu au niveau international dans toutes les organisations et particulièrement dans le monde industriel.

Quant à la préfecture et à la sous-préfecture de Torcy, elles se sont vues attribuer par l'AFAQ AFNOR le Label Marianne. Le référentiel associé à cette démarche qualité repose sur l'amélioration de l'accueil des usagers dans les services publics.



Le standard de la préfecture

Ce sont donc 4 services de l'Etat certifiés dans le département de Seine-et-Marne, avant même le déploiement par ministère du Label Marianne.

#### 1.2 - Les organisations s'adaptent aux attentes des usagers

##### 1.2.1 - Des horaires d'ouverture au public élargis

Diverses initiatives locales prennent en compte les souhaits des usagers, qui jugent insuffisante l'adaptation des horaires d'ouverture aux horaires de vie des citoyens.

La direction départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS), impliquée dans l'amélioration du service rendu à l'utilisateur depuis la mise en œuvre de la Charte Marianne en 2005, a développé au cours de l'année 2007 des permanences téléphoniques et sur rendez-vous entre 18h et 22h, destinées aux dirigeants sportifs afin de les accompagner pour leurs demandes de subventions notamment.

La DSF engage aussi des actions innovantes afin de favoriser le contact avec ses usagers. Ainsi plusieurs centres des impôts ouvrent le samedi matin.

##### 1.2.2 - Un guichet unique en matière fiscale pour les particuliers

En 2007, un troisième hôtel des finances s'est installé à Provins, en complément de ceux de Meaux et de Sénart.

L'ouverture des hôtels des finances, lancée en 2004, permet de mettre à disposition des particuliers des guichets uniques où ils obtiennent les réponses à l'essentiel de leurs demandes.

Sont ainsi rapprochés les services chargés de l'assiette et les trésoreries chargées du recouvrement des impôts.

Cette organisation reçoit un accueil très favorable des contribuables. Ainsi, l'accueil commun de Meaux gère mensuellement plus de 550 demandes, avec des pointes de charge d'environ 1.500 demandes lors des grandes campagnes de réception du public.

Ces hôtels des finances préfigurent ce que seront les services des impôts des particuliers (S.I.P) dans le cadre de la fusion de la Direction Générale des Impôts (DGI) et de la Direction Générale de la Comptabilité Publique (DGCP).



La banque d'accueil de l'hôtel des finances de Provins

Parallèlement, sont expérimentés des accueils financés dans les services des impôts et des trésoreries lorsque le rapprochement sur un même site n'est pas possible. Les agents de chaque service répondent à 80% des demandes des usagers, et relèvent du champ de compétence de l'autre réseau. Près de

200.000 contribuables en bénéficient en Seine-et-Marne.

## 2. Renforcer la coopération interministérielle

### Le fonctionnement en pôles de compétences départementaux

Dans le cadre du décret du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services de l'Etat dans le département, le Préfet de Seine-et-Marne a constitué fin 2005, 5 pôles de compétences, en vue d'organiser la coopération de services relevant de ministères différents mais contribuant aux mêmes politiques publiques, notamment en fonction des priorités engagées dans le Projet Stratégique d'Action de l'Etat dans le Département de Seine-et-Marne (PASED). Il s'agit des Pôles :

➤ **Sécurité**, relatif à la sécurité civile, la sécurité routière et la sécurité alimentaire (mission interministérielle « sécurité alimentaire ») ;

➤ **Contrôle de légalité et conseil aux collectivités locales**; dont l'objectif est d'assurer le contrôle de légalité des actes des collectivités locales, dans un souci de cohérence (définition de cibles et priorités) mais également d'efficacité en terme d'impact pédagogique.

➤ **Cohésion sociale et solidarités**, relatif à la politique de la ville, la prévention de la délinquance, la santé publique, la jeunesse, le logement social et l'urgence sociale ;

➤ **Développement économique et développement durable**, relatif à la politique de l'eau (service départemental de la police de l'eau), au bruit, à l'aménagement durable des territoires, au développement et à la veille économique ;

➤ **Modernisation de l'administration**, relatif à la gestion des ressources humaines à la mutualisation des moyens, à l'administration électronique et aux nouvelles technologies.

Ils correspondent aux principales missions de la préfecture et sont animés par des sous-préfets et des chefs de services déconcentrés.

L'une des actions du sous-pôle « mutualisation des moyens » du pôle « modernisation de l'Etat » concerne la mise en place d'un **système d'information géographique de l'Etat** (SIG) dans le département. Un groupe de

travail associant l'ensemble des correspondants SIG de chaque service de l'Etat a été constitué. Le 13 février 2007, un diagnostic de l'existant a été validé, permettant ensuite l'élaboration de divers scénarios possibles. Le sous-pôle se réunira de nouveau en mars 2008 afin d'adopter le scénario permettant la mise en place du SIG de Seine-et-Marne.

### Places en crèches

Une convention permettant des réservations de berceaux au profit des fonctionnaires de l'Etat a été signée par le préfet de Seine-et-Marne avec la CAF en 2007. Dès 2007, le CCAS de Provins a adhéré à cette convention pour dix places. En 2008, adhésion de la ville de Torcy, discussions avec Fontainebleau en cours.

### Formation

16 formations mutualisées entre services de l'Etat ont été réalisées en 2007 (contre 6 en 2006, soit +160%).

### 3. Pratiques « d'éco-responsabilité » engagées par les services

#### 3.1 - La Préfecture de Seine-et-Marne

Adoption de la charte du fonctionnaire éco-responsable : février 2007

##### **Objectif 1 : Réduire les émissions de co<sup>2</sup>**

- Acquisition de 2 véhicules en 2007 : un véhicule de service à 123 grammes de co<sup>2</sup> au kilomètre : un véhicule de fonction à 150 grammes de co<sup>2</sup> par kilomètre, en remplacement d'un véhicule à 158 grammes de co<sup>2</sup> par kilomètre
- La visio-conférence a été testée en 2007 et peut être utilisée
- Le co-voiturage a été encouragé et développé en 2007 : baisse significative des frais de déplacement (-20,48%) et des carburants (-5,74%) par rapport à 2006 ; à étudier : forum « co-voiturage » sur le futur SIT.

##### **Objectif 2 : Economiser l'énergie électrique**

- Réduction entamée en 2007 ; suppression de tous les halogènes au 1<sup>er</sup> semestre 2008
- Plus aucune lampe de bureau n'est achetée
- Remplacement des luminaires des trois sous-sols réalisé, dans un souci d'économie ; modification de l'éclairage des couloirs du bâtiment A (installation d'ampoules basse tension)
- A chaque remplacement d'ampoule, fourniture d'une ampoule basse consommation.

##### **Objectif 3 : Réutiliser, trier, recycler le papier**

- Inscription au nouveau marché national de papeterie intégrant l'utilisation de papier recyclé ; le reste du papier fourni est issu de forêts gérées de façon éco responsable.
- Incitation forte à l'utilisation du recto/verso : en 2007, consommation de papier en baisse de 5% en volume par rapport à 2006

##### **Objectif 4 : Eviter le gaspillage d'eau, éviter les pollutions**

- Les toilettes du personnel et les toilettes publiques du site de la préfecture sont équipées de chasses d'eau automatiques
- Installation d'un nouveau groupe électrogène à eau en circuit fermé (contre

un système en eau perdue pour le précédent)  
- Contrôles effectués, signalement systématique de toute fuite

##### **Objectif 5 : Effectuer des travaux adaptés sur l'immobilier et les équipements**

- Diagnostic déjà réalisé concernant les ouvrants. Diagnostic relatif au chauffage à réaliser en 2008 (sur crédits PNE).
- Thermostat général avec régulation du chauffage autour de 19° (les robinets thermostatiques autorisant le dépassement de cette température), installation de robinets permettant la fermeture des radiateurs ; nouvelle chaudière installée sur le site Despatys avec régulation de chauffage (coût : 28.000 €)

#### 3.2 - La DDE

Dans le contexte du Grenelle de l'environnement et de la réorganisation du ministère de l'Équipement au sein du ministère de l'Écologie du Développement et de l'Aménagement durable, l'année 2007 a été marquée par la création, à la DDE, d'un comité de pilotage chargé d'élaborer, puis d'assurer la mise en œuvre et le suivi d'un plan d'actions stratégiques développement durable. Après un important travail de diagnostic et de propositions, le comité de pilotage a élaboré un programme de mesures concrètes et réalistes définissant par domaines les actions à engager prioritairement. Ce plan comporte un volet interne consacré à l'intégration des enjeux du développement durable dans le travail quotidien des agents et un volet consacré à l'intégration des enjeux du développement durable dans le portage des politiques publiques dont est chargée la DDE. Ce plan a été présenté et adopté au cours des comités de direction du 30 mai (volet interne) et du 17 décembre (volet externe).

La mise en accessibilité de la DDE, l'achat de 5 vélos à assistance électrique, la sensibilisation du personnel aux enjeux du changement climatique lors des projections-débats organisées autour du film d'Al Gore « Une vérité qui dérange » et la rédaction d'un guide intitulé « la bureautique écologique » distillant quelques conseils simples et pratiques afin de limiter les consommations de papier ou

d'énergie constituent les premières mesures du plan d'action de la DDE.

**La 5ème édition de la semaine du développement durable** a été l'occasion de mettre à l'honneur le guide méthodologique d'implantation des éoliennes en Seine-et-Marne en rappelant les engagements de la France dans la promotion de cette énergie renouvelable et le rôle des différents services de la DDE en ce domaine (annexe 4 lettre sur le développement éolien en Seine-et-Marne).



### 3.3 - La DRIRE

la DRIRE a déployé une démarche d'éco responsabilité en agissant sur plusieurs axes :

- La collecte sélective des déchets : piles usagées, cartouches d'encre et tonner, sur l'ensemble des sites de la DRIRE en mettant à disposition des agents des containers facilement identifiables et en utilisant une filière d'élimination adaptée ;
- Une sensibilisation a été faite auprès des agents sur le meilleur usage du papier en rappelant des choses élémentaires comme l'utilisation systématique du recto-verso et l'impression du juste nécessaire.
- Un guide de l'agent éco-responsable a été diffusé et des actions ont été menées pour sensibiliser les agents aux économies d'électricité et de papier ;
- Dans le cadre du projet de déplacement des employés de la DRIRE Ile de France, un premier diagnostic a été réalisé.

### 3.4- La DDCCRF

La DDCCRF a poursuivi essentiellement deux objectifs :

- Réduction des émissions de CO2.
- Achat de deux véhicules « propres » en décembre 2006, et remise aux domaines d'une voiture polluante en 2007.
- Economies de papier.
- Dématérialisation accrue des instructions, de la documentation et des courriers.
- Matériel de reprographie facilitant l'impression recto-verso.
- Développement de télé-procédures à l'exportation.

### 3.5 - La DDJS

La DDJS a poursuivi la démarche engagée en matière de développement durable en parvenant à réduire les dépenses de carburant et d'électricité, et les dépenses de papier de plus de 10 % grâce au développement des télé procédures. Une procédure de recyclage des consommables informatiques dénommée « Opération cartouches solidaires » a été conventionnée avec une société qui recycle les cartouches, en lien avec des associations de solidarité.

### 3.6 - La DDASS

Le cahier des charges du nouveau marché de nettoyage prenant effet le 1er janvier 2008 stipulait que seraient privilégiés l'utilisation de fournitures et produits labellisés «éco-responsables» (à longue durée de vie ou rechargeables), la livraison et les emballages en vrac plutôt qu'en petit conditionnement, la réutilisation ou la récupération des emballages... Le marché a été attribué à la société ALHENA dont l'offre remplissait ces conditions.

Des travaux de rénovation des bureaux ont été menés en 2007 et notamment la réfection des plafonds. Le nouvel éclairage est constitué de lampes à faible consommation. Tous les robinets de la DDASS ont été remplacés et équipés de cellules photo-électriques destinées à réduire la consommation d'eau. L'envoi de courriels en lieu et place de courriers papier est encouragé dans les services à chaque fois que la réglementation le permet. L'invitation à éviter l'impression systématique des courriels ainsi que l'archivage électronique sont préconisés. Les 3 véhicules achetés en 2007 ont été choisis selon le critère de leur faible rejet de CO2 dans l'atmosphère.

## B - Les chiffres clés de la Seine-et-Marne

### Territoire et population

- ◆ Superficie du département : 5 915 km<sup>2</sup>
- ◆ Superficie des espaces naturels et ruraux :
  - espace rural MOS 2003 : 5 246 km<sup>2</sup>
  - espace urbain construit : 471 km<sup>2</sup>
  - espace urbain couvert : 193 km<sup>2</sup>
- ◆ Circonscriptions administratives (annexe 3)
  - 1 préfecture : Melun
  - 4 sous-préfectures : Meaux, Torcy, Provins, Fontainebleau

### Intercommunalité (annexe 2)

- ◆ 3 communautés d'agglomération : Meaux, Melun-Val-de-Seine, Marne et Gondoire
- ◆ 33 communautés de communes
- ◆ 3 Syndicats d'Agglomérations Nouvelles (SAN) : Sénart, Val Maubuée et Val d'Europe

**Population au 1<sup>er</sup> janvier 2006 : 1 267 500 habitants** (source : estimation Insee)

- ◆ Densité de population : 213 habitants/km<sup>2</sup>

### Economie

- ◆ Nombre d'entreprises en 2006 : 51 847

#### Les principaux secteurs d'activité économiques dans le 77

	77	Ile de France
Industrie	18,7%	14,2%
Construction	7,3%	5,2%
Tertiaire (*)	74%	80,6%

(Source : GARP)

*(\*) La logistique est un des principaux secteurs d'activités du département, employant près de 20 000 personnes. La Seine-et-Marne totalise désormais près de 60 % des permis autorisés d'entrepôts dans la région Ile-de-France (données 2006-2007), soit environ 300 000 m<sup>2</sup> construits chaque année dans le 77.*

*La taille des entrepôts construits a tendance à augmenter, et il est courant désormais de voir des bâtiments dépassant les 50 000 m<sup>2</sup>, atteignant par fois plus de 120 000 m<sup>2</sup>.*

*En 2007, le total des surfaces dédiées au stockage logistique dépasse les 6 millions de m<sup>2</sup> en Seine-et-Marne.*

**OBSERVATOIRE D'EQUIPEMENT COMMERCIAL D'ILE-DE-FRANCE (OECIF)**  
**Bilan de l'activité des CDEC et des surfaces autorisées<sup>1</sup>**  
**(2007 / 2006)**

(Source : DRCA)

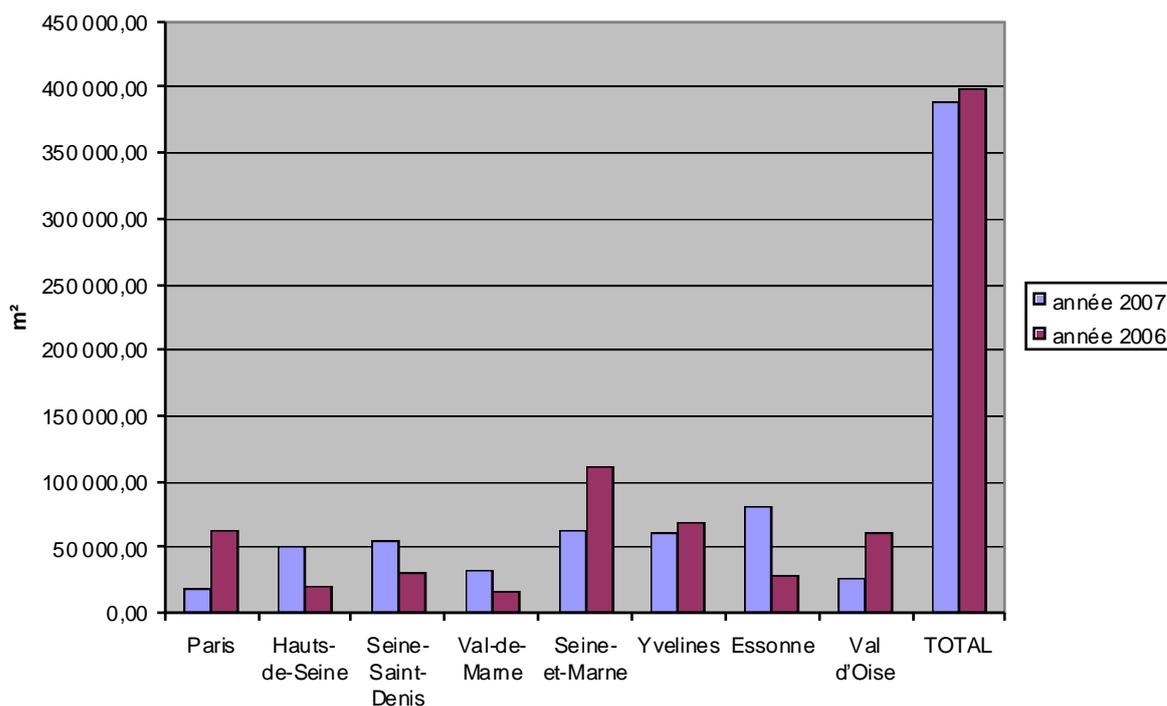
Départements	Nombre de dossiers deposes		Surface de vente autorisée (en m <sup>2</sup> )		Hôtels / cinémas	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Paris	30 <i>4 refus</i>	31 <i>4 refus, 2 retraits</i>	17 854,50	61 869,90	6 hôtels (980 chambres) 1 résidence hôtelière (15 apparts, 12 studios) 2 ensembles cinématographiques (26 salles, 5053 fauteuils)	
Petite couronne						
Hauts-de-Seine	20 <i>1 refus</i>	16	51 797,00 <sup>2</sup>	21 440,000	4 hôtels (502 chambres) 1 cinéma (3 salles, 714 fauteuils)	2 hôtels (309 chambres) 1 cinéma (2 salles, 334 fauteuils)
Seine-Saint-Denis	30 <i>1 refus, 3 retraits</i>	21 <i>4 refus, 1 retrait</i>	55 125,70	29 842,74	4 hôtels (1304 chambres) <sup>3</sup> 2 cinémas (6 salles, 1075 fauteuils)	2 hôtels (288 chambres)
Val-de-Marne	19	12 <i>1 refus</i>	32 927,60	16 175,00	1 hôtel (170 chambres) 1 résidence hôtelière (79 appartements) 1 cinéma (4 salles, 860 fauteuils)	1 cinéma (6 salles, 901 fauteuils)
Grande couronne						
Seine-et-Marne	68 <i>13 refus, 10 retraits</i>	71 <i>8 refus, 3 retraits</i>	62 347,58	111 236,21	1 hôtel (218 chambres)	1 hôtel (74 chambres)
Yvelines	36 <i>1 refus, 2 retraits</i>	30 <i>1 refus</i>	60 901,72	67 956,00	1 hôtel (22 chambres) 1 résidence hôtelière (83 chambres) 1 cinéma (2 salles, 349 fauteuils)	2 hôtels (95 chambres) 1 cinéma (3 salles, 658 fauteuils)
Essonne	48 <i>8 refus, 2 retraits</i>	34 <i>4 refus</i>	81 071,70	29 054,26	1 hôtel (21 chambres) 1 cinéma (4 salles, 572 fauteuils)	3 hôtels (169 chambres) 1 cinéma (3 salles, 199 fauteuils)
Val d'Oise	32 <i>7 refus, 2 retraits</i>	28 <i>2 refus</i>	25 805,83	60 109,40	5 hôtels (710 chambres)	1 hôtel (62 chambres) 1 résidence hôtelière (123 studios) 1 cinéma (2 salles, 534 fauteuils)
<b>TOTAL</b>	<b>283</b> <i>35 refus, 19 retraits</i>	<b>243</b> <i>24 refus, 6 retraits</i>	<b>387 831,63</b>	<b>397 683,51</b>		

<sup>1</sup> Hors décision prise en recours par la CNEC

<sup>2</sup> cf création de l'ensemble commercial de la Bongarde de 43 850 m<sup>2</sup> à Villeneuve la Garenne

<sup>3</sup> cf centre de convention Hôtel ESTREL à Saint-Denis

### Bilan de l'activité des CDEC en 2007



- ◆ **Pôles de Compétitivité** : Le département de Seine-et-Marne adhère à 2 pôles de compétitivité d'Ile de France « Advancity, Ville et mobilité durable », et « Cap Digital »

- ◆ **Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)** : 27 communes (Arrêté du 30/12/05 constatant le classement des communes en ZRR)

- ◆ **Pôle d'Excellence Rurale (PER)** : 1 sur le territoire de la Communauté de Communes du Provinois intitulé: « Conception et mise en œuvre d'une offre touristique et cinématographique de qualité » (Décret n° 2007 - 256 du 27/02/07, attribuant le label PER)

- ◆ **Zones d'Aide à Finalité Régionale (AFR) 2007-2013** (adoption par la Commission Européenne le 7/03/07) : 43 communes concernées (95 500 habitants) sur les secteurs de Nemours, Monter eau-Fault-Yonne et Provins

## Emploi

- Nombre d'emplois total en 2007 : 436 566 (source INSEE)
- Dont nombre d'emplois salariés : 317 874 (source UNEDIC 3<sup>ème</sup> trimestre)

### Situation du chômage au 31/12/07

	Seine-et-Marne	Ile-de-France	France
<i>Taux de chômage</i>	5,6%	6,9%	7,5%
<i>Part des jeunes de moins de 25 ans</i>	16,5 % ⬇	10,8 % ⬇	16,7 % ⬇
<i>Part des Demandeurs d'Emploi Longue durée(DEL) dans les Demandeurs d'Emploi de Fin de Mois (DEFM)</i>	21,7 % ⬆	27,4 % ⬆	25,4% ⬆

(source ministère du travail)

## Politique de la ville

- Terri toires priori tai res de la poli tique de la ville au 1<sup>er</sup> janvi er 2006

<i>Zonages</i>	<i>Nombre</i>
<i>Zones Urbaines Sensibles</i>	9
<i>Zones de Revitalisation Urbaines</i>	6
<i>Zones Franches Urbaines</i>	3

<i>Dispositifs contractuels</i>	<i>Nombre</i>
<i>Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS)</i>	11
<i>Conventions ANRU</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 signées : Montereau-Fault-Yonne, Meaux et Dammarie les Lys</li> <li>• 3 à venir : Le Mée-sur-Seine, Melun, Nemours</li> </ul>
<i>Conseils Locaux de Sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)</i>	23
<i>Contrats Educatifs Locaux (CEL)</i>	37
<i>Equipes de Réussite Educative</i>	6
<i>« Ville Vie Vacances »</i>	45 porteurs de projets pour 138 actions
<i>« Adultes relais »</i>	81 postes conventionnés (doublement du nombre de poste en un an)

## Transport

### Sécurité routière

	2005	2006	2007
<i>Accidents</i>	1 380	1 143	1168
<i>Nbre de morts</i>	116	107	87
<i>Nbre de blessés</i>	1 864	1 471	1537

## Sécurité publique

### Evolution de la délinquance 2006/2007

<i>Nombre total de faits constatés</i>		<i>Délinquance de voie publique</i>		<i>Violences aux personnes</i>
- 4,86%		- 10,21 %		- 0,69%
<i>Zone Police Nationale</i>	<i>Zone Gendarmerie</i>	<i>Zone Police Nationale</i>	<i>Zone Gendarmerie</i>	
- 5,99%	+ 0,40%	- 10,37%	- 9,49 %	

### Activité d'élucidation et d'investigation des services de police et de gendarmerie Evolution 2006/2007

<i>Indicateurs d'activité des services de police et de gendarmerie</i>	
<i>Taux d'élucidation pour 2007</i>	37,04%
<i>Faits élucidés</i>	+3,79%
<i>Gardés à vue</i>	+ 15,34%
<i>Nombre d'écrous</i>	+15,32%

## Logement

- Nombre de logements locatifs sociaux financés ou agréés en 2007 : 1 836

## Santé

- **Données concernant l'alimentation en eau distribuée non-conforme :**
  - 175 communes (34 % des communes du département de Seine-et-Marne) distribuent une eau non-conforme pour l'un ou plusieurs des paramètres Nitrates (43), Pesticides (165), Fluor (4) et Sélénium (23), représentant 175 710 personnes (14,7 % de sa population). Certaines communes ont une eau non-conforme pour plusieurs paramètres.
  - 69 communes (13,4 %) en restriction d'usage de l'eau pour les paramètres Nitrates (27), Pesticides (15), Fluor (4) et Sélénium(5) représentant 67 197 personnes (5,6 %)
- **Veille sanitaire**

Notifications de maladies à déclaration obligatoire	461
Tuberculose	155
Légionellose	22
Infections invasives à méningocoque	12
Toxi-infections alimentaires collectives	24
VIH	115
Signalements d'infections nosocomiales	21

- **Le secteur hospitalier**

<b>8 centres hospitaliers</b>	Coulommiers, Fontainebleau, Lagny-sur-Marne, Meaux, Melun, Montereau-Fault-Yonne, Nemours et Provins qui totalisent 3 823 lits autorisés d'hospitalisation
<b>3 hôpitaux locaux</b> qui se sont orientés vers l'accueil des personnes âgées	Brie-Comte-Robert, la Ferté-sous-Jouarre, Tournan-en-Brie
<b>8 établissements sanitaires privés</b> participant au service public hospitalier, <b>3 établissements sanitaires non lucratifs privés</b> et <b>17 cliniques privées</b> .	

## Environnement

- **Protection des espaces naturels**

<b>Sites classés ou inscrits au titre de la loi de 1930</b>	<b>91</b> soit 57 844 hectares
<b>Natura 2000</b>	<b>18 sites</b>

- **Protection des monuments historiques**

Le SDAP de Seine-et-Marne est chargé de la surveillance de 605 monuments historiques dont 213 classés, et de la gestion de leurs abords au titre de la loi du 13 décembre 1913.

Il assure l'entretien des édifices classés au titre des monuments historiques.

### Crédits d'entretien

	2003	2004	2005	2006	2007
Fontainebleau	452 663	614 145	520 336	581 000	581 000
St-Ayoul de Provins	5 567	3 105	5926	0	
Champs Sur Marne	264 551	424 448	264 224	13 9186	149 993
Jossigny	27 350	29 944	52 661	118 994	27 018
Meaux	58 967	80 010	237 723	301 151	156 804
Pincevent	35 025	11 213	8 234	53 971	3 817
Provins (couvent des cordelières)	155 940	346 971	284 997	180 000	98 922
<b>Totaux</b>	<b>1 000 063</b>	<b>1 511 840</b>	<b>1 376 106</b>	<b>1 376 308</b>	<b>1 017 554</b>

### Opérations ponctuelles

	2003	2004	2005	2006	2007
Fontainebleau	284 890	298 359	29 984	202 151	550 293
Champs Sur Marne	61 570	98503	137 227	0	0
Jossigny	12 110	0	0	0	0
Meaux	21 976	0	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>380 546</b>	<b>398 866</b>	<b>169 216</b>	<b>202 151</b>	<b>550 293</b>

Grille d'Honneur du château de Fontainebleau : Pilastre, éléments de décor à la feuille d'or



Avant



Après

Déchets ménagers et assimilés  
Bilan 2007

■ Centres d'enfouissement technique (CET): tonnages enfouis.

Installations	2007		
	Total (en tonne)	Dont 77 (en tonne)	Dont hors IDF (en tonne)
REP Claye-Souilly	1 431 408	309 967	1 121 441
REP Monthyon	6 098	5 963	135
REP Fouju-Moisenay	83 992	55 101	28 891
REP Moisenay-les-Bonnes (arrêtée au 31/07/07)	18 375	18 375	0
CAPOULADE Isles-les-Meldeuses	234 699	62 077	172 622
SITA Soignolles 2	241 519	48 389	193 130
COVED (arrêté du 30/11/06)	0	0	0
Total	2 016 091	499 872	1 516 219

(Source : DRI RE I DF GS 77)

■ UIOM: tonnages incinérés

Installations	2007	
	Exploitant / Syndicat	Total
Montereau-Fault-Yonne	GENERIS / SIRMOTOM	24 900
Vaux-le-Pénil	GENERI / SMITOM Centre-Ouest	142 784
Saint-Thibault-des-Vignes	NOVERGIE / SIETREM	144 546
Monthyon	SMITOM Nord (avec SOMOVAL) / SMITOM Nord	118 284
Total		43 514

(Source : DRI RE I DF GS 77)

■ Tonnage 2007 compost produit

Cesson (déchets verts)	4 163
Samoreau (déchets verts)	5 527
Monthyon (déchets verts)	21 326
Ozoir-la-Ferrière (fraction fermentescible OM)	12 475

(Source : DRI RE I DF GS 77)

Production de matériaux

	2005 (en tonnes)	2006 (en tonnes)	2007(en tonnes)
Sables et graviers	5 165 000	5 106 212	6 508 651
Sablon	395 000	365 500	318 566
Sable industriel	1 752 000	1 800 000	1 882 252
Argile	75 300	66 600	69 650
Calcaires	1 826 000	1 408 400	1 932 508
Gypse	1 807 000	1 871 700	1 917 674
Chailles	400 000	360 000	380 000
Pétrole (1)	321 600	268 068	205 346

(1) **Pétrole** : ajustement pour le 77, les données disponibles portent sur tout le « Bassin de Paris ». Bassin de Paris= 580 000t en 2007 / France= 970 000t en 2007.

DELIVRANCE DE TITRES EN 2007  
COMPARAISON AVEC 2006  
ENSEMBLE DU DEPARTEMENT

Intitulé	2005	2006	2007	écart 2006/2007
Nombre de CNI	122 702	121 648	<b>119 212</b>	-2,00
Nombre de passeports	71 584	57 706	<b>74 015</b>	28,26
Nombre de cartes grises	247 323	251 385	<b>251 783</b>	0,16
Nombre de permis de conduire	49 609	54 235	<b>47 042</b>	-13,26

(Source : pilote)

LES TRANSFERTS FINANCIERS AUX COLLECTIVITES LOCALES

Intitulé	2006 en (€)	2007 en (€)	% Variation	Observations
<b>LES AIDES AU FONCTIONNEMENT</b>				
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) Forfaitaire	507 438 203,86	516 495 873,00	1,78	
DGF Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	25 949 269,00	29 890 499,00	15,19	
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	7 553 692,00	6 198 856,00	-17,94	
DGF Dotation pour activités syndicales	32 952,17	29 786,69	-9,61	baisse du nombre de permanents
Dotation Spéciale Instituteurs (DSI)	892 114,00	750 551,00	-15,87	
Dotation élu local	639 232,00	654 250,00	2,35	
<b>TOTAL</b>	<b>542 505 463,03</b>	<b>554 019 815,69</b>	<b>2,12</b>	
<b>LES AIDES A L' INVESTISSEMENT</b>				
Dotation Globale d' Equipement (DGE)	6 922 414,00	7 167 888,36	3,55	
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	79 813 690,89	77 629 948,90	-2,74	
Versement du produit des amendes de police	2 409 788,00	2 155 836,00	-10,54	forte augmentation des amendes en 2005 et par conséquent de l'enveloppe à répartir l'année dernière
<b>TOTAL</b>	<b>89 145 892,89</b>	<b>86 953 673,26</b>	<b>-2,46</b>	
<b>LES COMPENSATIONS FINANCIERES</b>				
Compensations pour exonération de taxes foncières	10 406 109,00	10 261 192,00	-1,39	
Compensations pour exonération de taxe d'habitation	12 100 636,00	12 316 449,00	1,78	
Compensation pour exonération de taxe professionnelle	12 763 453,00	11 848 476,00	-7,17	
Compensation pour diminution de dotation de compensation de taxe professionnelle	14 687 444,00	12 242 835,00	-16,64	
Compensations pour réduction de droits de mutation	188 577,00	174 989,00	-7,21	
<b>TOTAL</b>	<b>50 146 219,00</b>	<b>46 843 941,00</b>	<b>-6,59</b>	
<b>LES MECANISMES DE PEREQUATION</b>				
Dotation nationale de péréquation (ex-Fonds National de Péréquation-FNP)	17 118 138,00	17 232 523,00	0,67	
Pertes de bases de TP et de redevance des mines (ex- FNTP)	5 325 513,00	5 458 804,20	2,50	
Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRI F)	29 226 528,00	31 465 310,00	7,66	
Fonds Départemental de Taxe Professionnelle	28 115 397,95	28 956 891,70	2,99	
Fonds Départemental de Péréquation des droits de mutation	22 631 791,20	22 183 920,16	-1,98	
Fonds commun de la redevance des mines- (à répartir par le conseil général)	479 468,00	458 209,00	-4,43	
<b>TOTAL</b>	<b>102 896 836,15</b>	<b>105 755 658,06</b>	<b>2,78</b>	
<b>LES COMPENSATIONS LIEES AUX TRANSFERTS DE COMPETENCES</b>				
Dotation Générale de Décentralisation (DGD) documents d'urbanisme	384 521,00	728 273,00	89,40	un reliquat de 2006 a été ajouté
DGD contrats d'assurance	52 355,00	51 777,00	-1,10	versée désormais sur production des factures
<b>TOTAL</b>	<b>436 876,00</b>	<b>780 050,00</b>	<b>78,55</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>785 131 287,07</b>	<b>794 353 138,01</b>	<b>1,17</b>	

## C - Les évènements de 2007

### Février-Mars

6 réunions d'informations ont été organisées par la DDE à l'attention des élus du département pour leur présenter la nouvelle organisation de la DDE et la réforme du permis de construire.

De février à décembre : organisation par la DDE de journées d'information à l'attention des élus, sur le thème de « la réforme du permis de construire »

### Avril

**2 avril** : lancement en Seine-et-Marne du programme "ACTES" (Aide au Contrôle de légalité dématérialisée) qui permet aux collectivités territoriales de télétransmettre leurs actes soumis au contrôle de légalité et d'obtenir en temps réel l'accusé réception de cette transmission qui concrétise le caractère exécutoire des actes. Pour ce faire, les collectivités ont recours à un dispositif de télétransmission homologué par le ministère et signent une convention avec le représentant de l'Etat. Une dizaine de conventions a été signée à ce jour, près d'un demi-millier d'actes ont été télétransmis permettant des économies sur le papier et l'affranchissement.

### Mai

**25 juin** : Visite du Ministre, Eric WOERTH, en Seine-et-Marne. Au cours de son allocution à Sénart M. WOERTH a lancé le chantier de la fusion des services des impôts et du Trésor public.

### Juin

Les services de l'Etat se sont dotés d'un **plan départemental de développement durable en Seine-et-Marne** afin de promouvoir le développement durable dans le fonctionnement de l'administration locale et dans l'exercice de ses missions. Ce plan se décline selon deux axes : intégration des préoccupations environnementales dans le fonctionnement au quotidien des administrations et prise en compte du développement durable dans la mise en œuvre des politiques publiques.

### Juillet

Départ de Monsieur Jacques BARTHELEMY et prise de fonction de Monsieur Michel GUILLOT préfet de Seine-et-Marne

### Septembre

**18 septembre** : Journée « Motard d'un jour ». Cette action s'inscrit dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière. C'est une journée permettant à des motards expérimentés de sensibiliser sur le terrain des élus et des techniciens des communes, de la DDE et du Conseil Général qui sont décideurs et concepteurs des aménagements de voirie, aux spécificités et contraintes de la sécurité des deux-roues motorisés.

**18 septembre** : **Demi-journée d'information sur les copropriétés fragiles**. La DDE a organisé une demi-journée d'information sur les copropriétés fragiles à Dammarie-lès-Lys. Une centaine de personnes (collectivités locales, acteurs concernés) a assisté à la présentation de l'étude que la DDE a réalisée avec le bureau d'études Territoires Sites et Cités sur les copropriétés fragiles.

**19 septembre** : « Semaine européenne de la mobilité » organisée par la DDE. Il s'agissait d'une journée d'information et d'échanges sur les véhicules propres avec une exposition sur les nouvelles technologies.

### Octobre

**15 au 22 octobre** : « Semaine de la sécurité routière ». En 2007, la semaine sécurité routière a pris un relief particulier pour la DDE, puisque le préfet lui a confié la mission de coordination sécurité routière. La semaine a été l'occasion de signer de nouvelles chartes d'engagements réciproques entre l'Etat, les socio-professionnels et les associations. Des initiatives ont été soutenues par la coordination routière et financées dans le cadre du plan annuel d'actions de sécurité routière, dont l'élaboration a été également assurée par la DDE. La DDE a également monté des actions pédagogiques et de sensibilisations-discussions pour ses agents.

**Le 17 octobre** : la DDE et la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics ont organisé, en partenariat, une réunion d'information sur la réglementation thermique. Plus de 140

personnes, acteurs de la construction neuve et existante, ont répondu à l'invitation : entreprises, artisans, architectes, maîtres d'ouvrages, notaires, collectivités territoriales et administrations. Les acteurs sont concernés par la politique du bâti éco-durable qui vise à obtenir des bâtiments confortables mais surtout performants en économie d'énergie.

**23 octobre** : une journée Ingénierie Publique a été organisée entre la DDE et la DDAF à Dammarie-lès-Lys.

**25 octobre** : Conférence sur le thème des « troubles cardiaques des sportifs » organisée par la DDJS. 100 personnes (médecins du sport, sportifs, dirigeants et éducateurs) ont ainsi pu assister aux exposés de trois cardiologues du sport : le docteur Jacques POUZOLS, médecin inspecteur départemental de la jeunesse et de sports, le docteur Nicolas MANSENCAL du CHU Ambroise Paré de Boulogne et le docteur Jean-Claude VERDIER, de l'Institut Cœur Effort Santé de Paris.

## **Novembre**

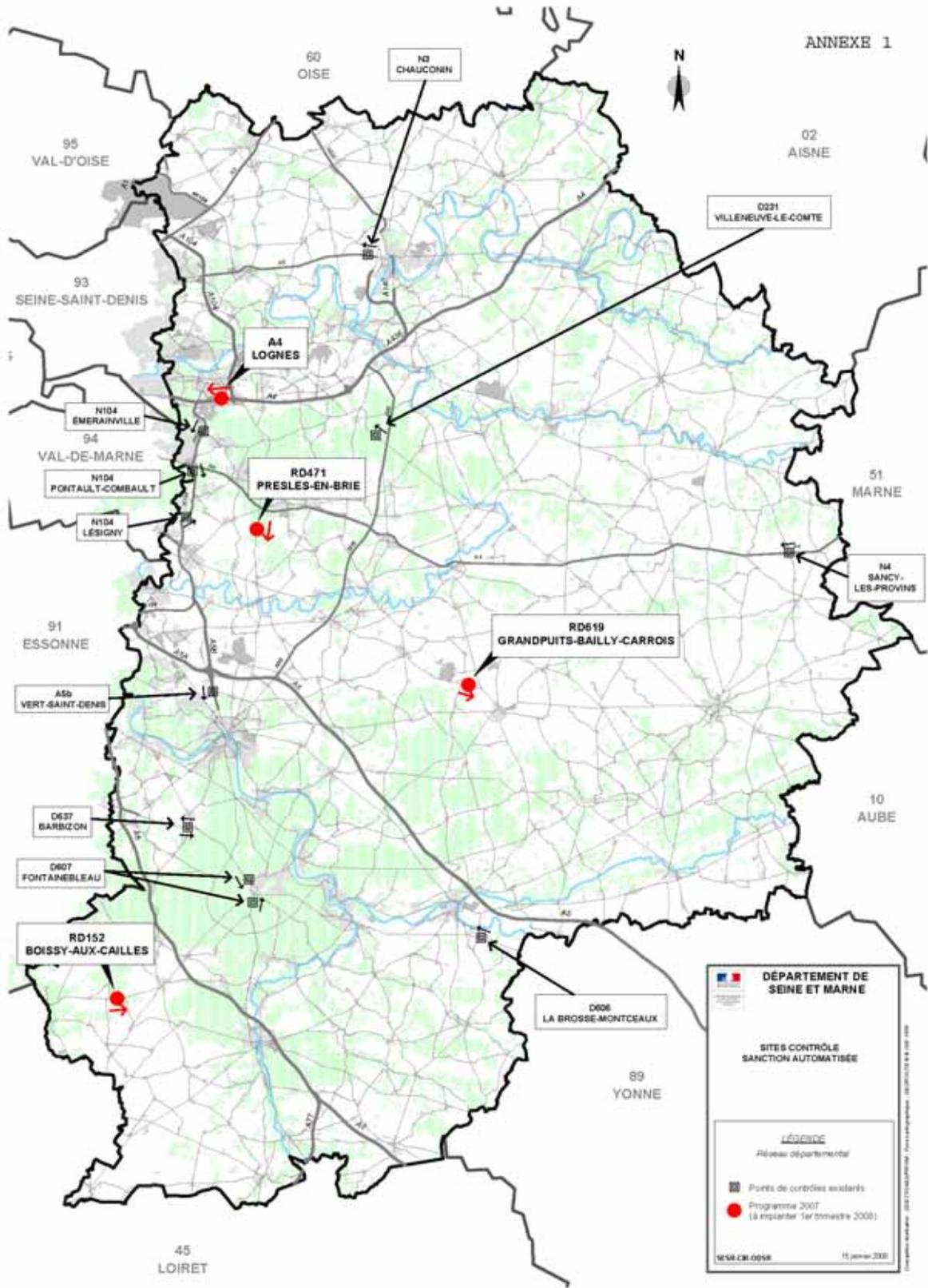
**19 novembre** : conférence relative à la lutte contre le dopage, organisée par la DDJS à l'INSEAD de Fontainebleau en présence de Jean-Pierre VERDY (directeur des contrôles à l'agence française de lutte contre le dopage), de Matthieu BLIN (joueur professionnel de rugby au Stade Français), du docteur Jean-Pierre FOUILLOT (médecin de l'antenne médicale de prévention du dopage d'Ile-de-France) et de Patrick MAGALOFF (directeur de la mission "Médical et Sport/Santé" du Comité national olympique et sportif français).

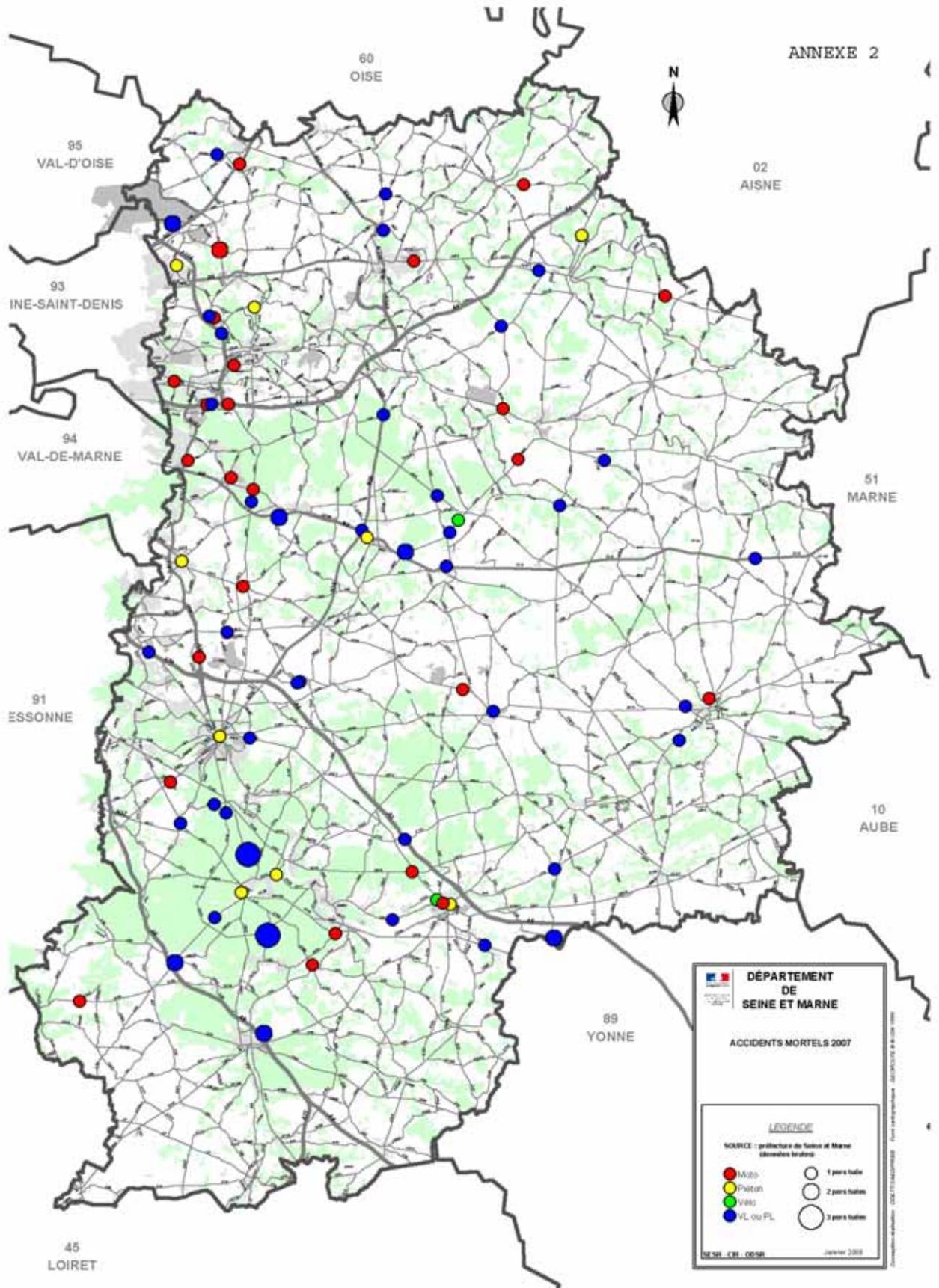
## **Décembre**

**18 décembre** : forum sur le thème « l'accessibilité pour tous, un défi à relever », organisé au centre culturel de Chelles par la DDE en partenariat avec la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics et le CAUE 77, en présence de Michel Guillot. Plus de 100 personnes : architectes, entreprises, artisans, maîtres d'ouvrages, personnes responsables des transports ont répondu à l'invitation, ainsi que les représentants d'associations, de collectivités territoriales et d'administrations.

## Annexes

- Annexe 1 : Carte d'implantation des radars en 77
- Annexe 2 : Carte des accidents mortels 2007
- Annexe 3 : Carte des circonscriptions administratives
- Annexe 4 : Lettre « Développement éolien en 77 »
- Annexe 5 : Carte de « l'Intercommunalité à fiscalité propre en Seine-et-Marne »





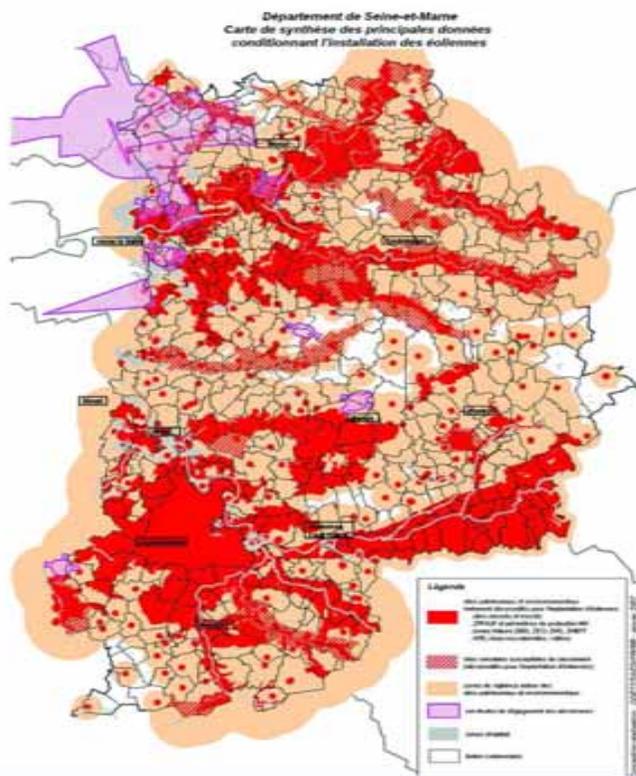


Conception-réalisation : SEP/SIG/BB - Edition janvier 2006

### Les sites "compatibles" avec l'accueil éolien

Le choix du site d'implantation d'éoliennes, s'il est naturellement motivé par des critères techniques liés au potentiel venteux et aux possibilités de raccordement, doit également tenir compte des sensibilités et spécificités du territoire prospecté, en particulier des contraintes patrimoniales, paysagères et environnementales. Dans les espaces de sensibilité majeure, cartographiés en rouge, les éoliennes devront être évitées. Il s'agit des espaces à caractère patrimonial (site classé, inscrit, périmètre de protection des monuments historiques ou ZPPAUP), ou des espaces présentant des caractéristiques environnementales fortes (Znieff, zone Natura 2000, ENS) ou bien des entités paysagères qui ne sont pas favorables à l'installation d'éoliennes telles que les grandes vallées. Dans les zones de sensibilité forte, cartographiées en orange, correspondant aux zones de vigilance définies autour des

espaces de sensibilité majeure, les implantations d'éoliennes pourront être admises si l'opérateur est en mesure d'établir qu'il n'y aura pas d'effet dommageable sur les milieux, la faune ou le site concerné. Dans ces zones, le projet éolien doit faire partie intégrante d'un projet de développement durable du territoire.



L'intégration paysagère et le soin apporté à inscrire le parc éolien en cohérence avec les lignes de force du paysage préexistant sont des éléments prépondérants d'acceptation du projet.

Le "guide méthodologique relatif à l'implantation des éoliennes en Seine-et-Marne" est téléchargeable en intégralité sur le site internet de la Préfecture de Seine-et-Marne : <http://www.seine-et-marne.pref.gouv.fr> et de la DDE 77 : <http://www.seine-et-marne.equipement.gouv.fr/rubrique/Environnement>.

Ce guide sera prochainement complété par un ensemble de préconisations d'ordre paysager, suite à une étude menée actuellement par la DDE.

**Directeur de publication** : Francis OZOL  
**Rédacteur en chef** : Pierre DILLON  
**Conception - Réalisation** : Justine DORTOLOTTI

**Rédaction** : André DESSOURDES, Alexandre FREBOT, Jessica BROUARD-MAISON, Philippe TRELLEND

**Illustrations** : Michel ZEVORT, Brigitte DORTOLOTTI, Valérie MARTIN, Patrick BOISCHERE

**Tirage** : 800/1000 exemplaires  
sept 2007



### Aménagement et habitat en Seine-et-Marne

## Le développement éolien en Seine-et-Marne

La Seine-et-Marne présente un potentiel intéressant permettant de concilier à la fois le développement de nouvelles énergies, l'aménagement du territoire et la préservation de l'environnement. Aujourd'hui, les projets de développement éolien se multiplient à l'initiative des aménageurs et des élus, mais ils suscitent parfois des interrogations de la part des citoyens, au regard notamment de leur insertion paysagère et territoriale.

Afin d'accompagner et d'informer l'ensemble des acteurs concernés par ces projets éoliens, le Préfet de Seine-et-Marne a engagé une réflexion visant à aider aux décisions d'implantation d'éoliennes dans le respect des règles et des territoires. Un guide méthodologique relatif à l'implantation des éoliennes en Seine-et-Marne a été élaboré suite à un travail partenarial entre la direction départementale de l'Équipement,

le service départemental de l'Architecture et du Patrimoine et de la direction régionale de l'Environnement. Il constitue un outil d'accompagnement pour l'ensemble des acteurs locaux, permettant notamment d'identifier les espaces les plus propices à l'implantation d'éoliennes tout en proposant un vade-mecum utile pour la mise en œuvre des projets.

Le présent document reprend les éléments essentiels du guide éolien et offre ainsi un panorama général du développement possible dans notre département.

### Contexte de l'énergie éolienne



Dans sa stratégie nationale développée dans la loi du 13 juillet 2005, la France s'est engagée à diversifier sa production énergétique, en promouvant notamment les énergies renouvelables. Il s'agit de lutter contre le changement climatique en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre. Dans ce contexte, la France s'est fixée l'objectif d'atteindre une production d'électricité d'origine renouvelable à hauteur de 21% des

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

direction  
départementale  
de l'équipement  
Seine-et-Marne

besoins d'électricité totale à l'horizon 2010. La programmation pluriannuelle des investissements (PFI) de production électrique définie dans l'arrêté ministériel du

7 juillet 2006 a porté l'effort principalement sur l'éolien terrestre en fixant un objectif de production pour cette filière à 12 500 MW d'ici la fin 2010.

Début 2007, l'ensemble du parc éolien français fournit une puissance de 1 050 MW.

### Caractéristiques d'un parc éolien



### Les zones de développement de l'éolien

Conformément à la loi du 13 juillet 2005, la création de Zones de Développement de l'Eolien (ZDE) entraîne l'obligation de rachat à des tarifs préférentiels, par EDF, de l'électricité produite. Tout développeur d'un nouveau parc éolien ne peut bénéficier de l'obligation d'achat que si

son parc est situé intégralement dans le périmètre d'une ZDE et si la puissance de ce parc est comprise dans les limites de puissance définie pour la ZDE. La procédure de ZDE, qui doit répondre au souhait des collectivités d'accueillir dans un cadre maîtrisé des installations éoliennes sur leur territoire, est

définie en prenant en compte :  
 ■ le potentiel éolien de la zone,  
 ■ les possibilités de raccordement aux réseaux électriques,  
 ■ la protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables et protégés.  
 La ZDE est arrêtée par le préfet sur proposition des communes

concernées ou de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre compétent. Les communes incluses dans le périmètre d'une ZDE peuvent bénéficier de retombées fiscales, que des éoliennes soient installées ou non sur leur propre territoire.

### Les phases préparatoires d'un projet éolien

En amont des procédures administratives (permis de construire et procédures d'autorisation d'exploiter), toute réflexion concernant l'implantation d'un projet éolien commence par l'étude de son opportunité (critères techniques, potentiel ventoux...), de sa faisabilité (dispositions réglementaires dans le document d'urbanisme local, contraintes environnementales...), tout en veillant à assurer

une information de la population. La communication et la concertation avec les acteurs locaux (élus, propriétaires de

terrain, services de l'Etat et des collectivités publiques) et la concertation avec les acteurs locaux (élus, propriétaires de

contribuer à l'acceptation locale du projet.

#### déroulement souhaitable d'un projet éolien en amont des procédures administratives



### Acceptabilité sociale des éoliennes

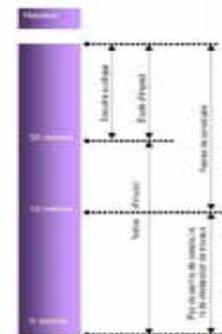
Un des freins principaux au développement de l'éolien se situe au niveau de l'acceptabilité locale par les habitants des communes concernées ou avoisinantes. Il importe donc que la phase d'information et de débat public soit traitée avec soin. Cette phase permet aux élus de prendre position par rapport au projet et d'associer les riverains et les partenaires associatifs ou professionnels. Elle est décisive pour la poursuite du projet.

C'est pourquoi il convient de l'engager le plus en amont possible, avant le dépôt de permis de construire mais après les premiers diagnostics environnementaux, ornithologiques et paysagers. Au même titre que leur impact sur le paysage, les nuisances sonores pouvant être engendrées par les éoliennes représentent parfois un frein à l'acceptabilité sociale de ces équipements. Pourtant, l'interdiction d'im-

planter une éolienne à moins de 600 mètres des habitations permet d'éviter toute gêne sonore pour les habitants les plus proches, d'autant plus que les avancées technologiques permettent sans cesse d'améliorer les caractéristiques des matériaux, ce qui se traduit en terme d'amélioration des performances de production électrique, mais aussi de réduction des bruits émis par une éolienne en fonctionnement.

Du point de vue de la place des éoliennes dans le paysage, l'inscription du projet éolien dans un véritable projet de territoire participe à son acceptation en s'appuyant sur le potentiel de création paysagère de la présence d'éoliennes, en nombre parfois important.

### Les procédures administratives



Seuils de déclenchement des procédures d'urbanisme relatives à un projet éolien

Les éoliennes, dont la production d'énergie électrique n'est pas destinée à une autoconsommation, constituent des équipements d'intérêt collectif et il est impératif que le document d'urbanisme (POS ou PLU) autorise ce genre d'équipement. A défaut, le recours à la révision simplifiée est possible. Pour les communes qui ne disposent pas d'un document d'urbanisme, l'article L. 111-1-2 du code de l'urbanisme prévoit que les constructions ou installations nécessaires à des équipements collectifs peuvent être implantées en dehors des

parties actuellement urbanisées de la commune. Un permis de construire est exigé pour toute installation éolienne d'une hauteur supérieure ou égale à 12 mètres. La hauteur de l'installation est définie comme celle du mât et de la nacelle de l'ouvrage, à l'exclusion de l'encombrement des pales. L'implantation d'une ou plusieurs éoliennes dont la hauteur du mât dépasse 50 mètres est soumise à une enquête publique. Cette enquête est ouverte et organisée par arrêté préfectoral lorsque le projet

éolien est réalisé en vue de la vente de l'électricité. Préalablement à leur établissement, les installations de production d'électricité sont soumises à autorisation d'exploiter du ministre chargé de l'énergie lorsque la puissance est supérieure à 4,5 MW. En outre, en ce qui concerne la Seine-et-Marne, les projets sont examinés par le comité technique éolien et des bioénergies, présidé par le préfet, qui émet un avis lors des demandes d'autorisation formulées par les maîtres d'ouvrage.

### L'appui des services de l'Etat dans la démarche de projet éolien

Dès les réflexions préalables au lancement d'un projet éolien, la DDE peut apporter conseils et assistance aux élus. Des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage peuvent être proposées par les services terri-

toriaux de la DDE, pour permettre par exemple le suivi et la conduite d'études approfondies.

Par ailleurs, un "atelier éolien", comité technique piloté par la DDE de Seine-et-Marne et

associant des représentants du SIDAP, de la DIREN, de la DDAF et de la DRIRE, peut être sollicité par les élus pour avis. Cet atelier éolien a vocation à intervenir dès les phases amont des projets éoliens afin

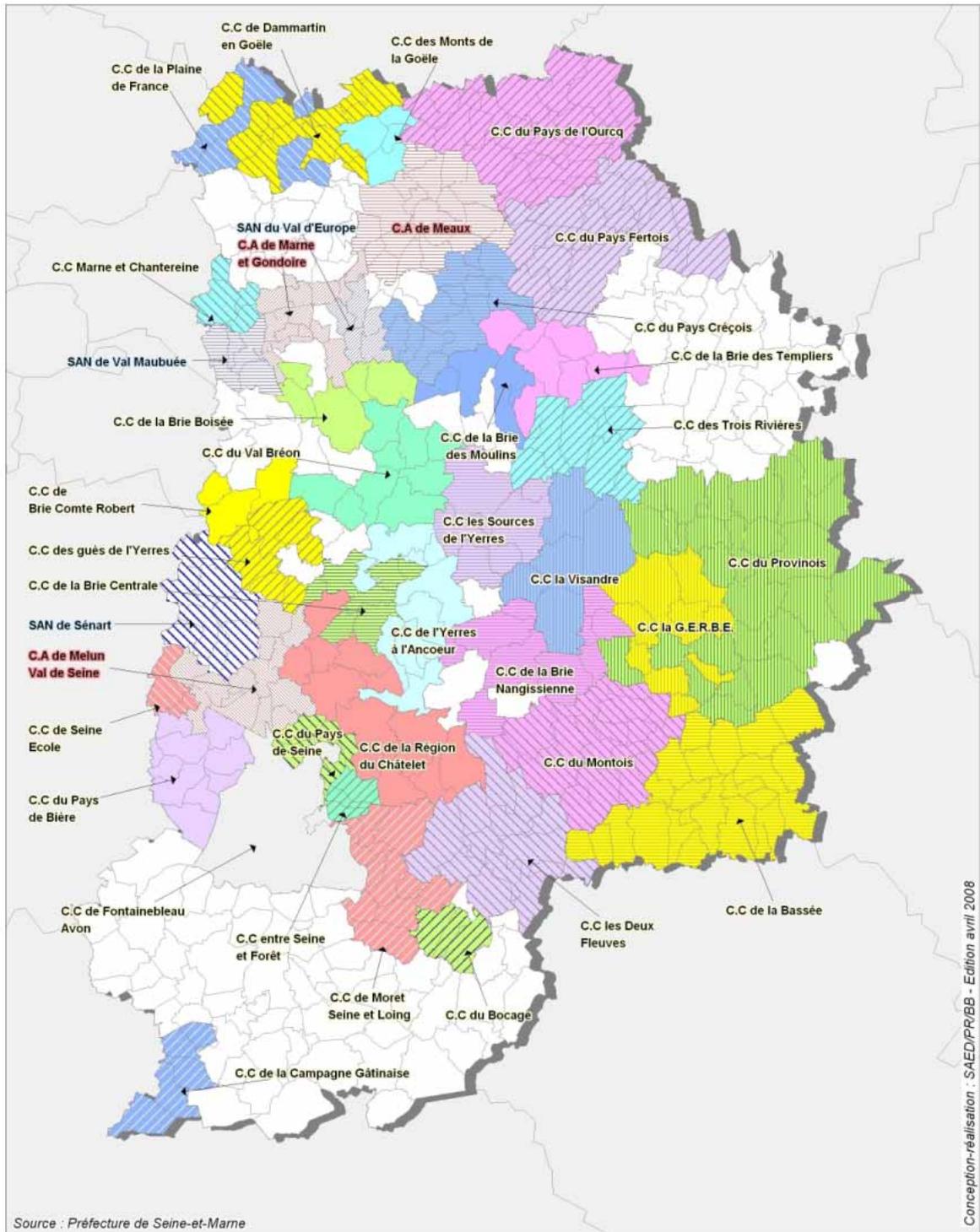
de conseiller les acteurs locaux dans les choix d'implantation et de configuration des sites éoliens, en portant un regard particulier sur l'insertion du projet dans le site.





MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DURABLE

## L'intercommunalité à fiscalité propre en Seine-et-Marne





PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

12 rue des Saints Pères  
77 010 MELUN Cedex  
☎ : 01.64.71.77.77  
📠 : 01.64.37.10.35

<http://www.seine-et-marne.pref.gouv.f>